Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 05 octobre 2025
/ H030

Commission
Services Publics et Services aux Publics

Bilan de travail des producteurs de la statistique
Année 2024

Sommaire

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....3

CNAF – DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSER).....9

DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....12

DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE).....25

DREES - DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....28

SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....40

SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....48

SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.....57

ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....67

Note de lecture

Dans ce bilan, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : Avis généraux

SP : commission « Services publics, services aux publics »

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS

0. Éléments de contexte en 2024 – renouvellement et extension du périmètre de la labellisation

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

Dès 2012, la MSA a souhaité engager une démarche de labellisation des statistiques qu'elle produit sur les domaines dans l'emploi, de la famille, des retraites et des ATMP. En 2013, l'Autorité de la statistique publique a reconnu la qualité et la pertinence des données produites par le régime agricole et leur contribution à la connaissance de ses populations en labellisant ses données pour une durée de cinq ans.

En 2018, un dossier de renouvellement de la labellisation a été adressé à l'ASP qui a procédé à un examen approfondi des séries proposées. Dans le cadre de cette demande de renouvellement de labellisation de ses séries statistiques, la MSA a obtenu l'extension du périmètre couvert à la branche maladie au début de l'année 2019.

En 2022, la MSA s'est engagée dans la « démarche statistique publique » initiée par l'ASP. Cette démarche coexiste avec l'actuel processus de « labellisation » et a pour objectif d'attester de l'existence pour les statistiques proposées de critères d'impartialité, d'objectivité, de pertinence et d'accessibilité. Dans le cadre de cette nouvelle démarche, l'ASP - après avis du Comité du label - a reconnu la qualité de statistiques d'intérêt général aux séries sur le suivi des installations des non-salariés agricoles et aux séries sur le suivi des affections longue durée (ALD).

En 2024, la MSA s'est à nouveau engagée dans une démarche de renouvellement et d'extension de la labellisation de ses séries statistiques, ainsi que de renouvellement et d'extension de ses séries d'intérêt général. Elle a présenté son dossier en audition devant l'ASP le 12 septembre 2024, après examen technique devant le Comité du Label.

Sur ces deux périmètres, l'ASP a souligné l'engagement de la MSA, ainsi que sa démarche à la fois innovante et ambitieuse.
Deux avis pris par l'ASP à la suite de l'audition de septembre ont été publiés au JO :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050396056
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050396064

La labellisation de ses statistiques traduit la volonté de la MSA de s'engager dans une démarche de production de données de qualité et de reconnaissance de son engagement en la matière.

1. Travaux en 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

SANS OBJET

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Suite à la mise à jour d'un nouveau fond de cartes intégrant les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin au sein de GéoMSA, les données du module mal-être de GéoMSA ont été mises à disposition pour ces DROM et collectivités, soit plus d'une cinquantaine d'indicateurs. Une présentation a été faite auprès de la direction MSA de la CGSS Guadeloupe et Saint-Martin qui en a informé également ses homologues d'Outre-mer.

Dans le cadre du programme « Inclusion & Ruralité 2 » qui vise à accompagner le développement de structures de l'insertion par l'activité économique au sein des territoires ruraux, GéoMSA a intégré un module Inclusion et ruralité comprenant une quinzaine d'indicateurs afin d'aider les porteurs de projet dans la connaissance des territoires ruraux.

La MSA a par ailleurs participé au Groupe de travail inter-régime « Cartographie optimale des points d'accueil des CGSS », mettant à profit son expertise des données de diagnostics territoriaux au profit de ses partenaires des territoires d'outre-mer.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux de développement d'un **modèle de microsimulation** sur les pensions des non-salariés agricoles se poursuivent.

Au cours de l'année 2024, le module de calcul des décès des retraités a été revu afin d'améliorer cette prévision et également dans le but d'optimiser les temps de traitement de cette étape.

Le domaine législatif du domaine des retraites des anciens non-salariés agricoles est en pleine évolution que ce soit en termes de contribution au cours de la carrière qu'en termes de droits à la retraite. Les différentes réformes devront être intégrées dans le modèle, une fois celles-ci stabilisées.

Une réflexion doit également être menée sur le traitement et le calcul prévisionnel des prestations soumises à conditions de ressources tous régimes notamment les minima de pension (Pension majorée de référence et complément différentiel de RCO).

Dans le domaine de la **data science**, plusieurs types de travaux ont été menés au cours de l'année 2024.

Concernant les travaux menés en 2024 :

- Une nouvelle expérimentation a été initiée dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé. Cette expérimentation repose sur une modélisation par graphe, permettant de mettre à jour des interconnexions entre entités (entreprise ou individu) et cherche à identifier celles à risque d'un point de vue du travail dissimulé.

- Des travaux d'estimation du montant total des indus pour les prestations familiales ont été engagés sur la fin de l'année 2024.

Concernant les travaux toujours en cours pendant l'année 2024 :

- Les travaux concernant la désinsertion professionnelle sont en progression sur cette année. L'enjeu principal est de sécuriser un périmètre de bases de données stables et une démarche conforme au RGPD et aux consignes de sécurité du RSSI.

- Les travaux concernant l'observatoire des mortalités ont également été poursuivis en 2024. L'objectif est d'identifier l'ensemble de la population protégée à la MSA ainsi que les causes de mortalité des affiliés. La difficulté réside dans l'identification dans nos systèmes d'information de cette population protégée et la mobilisation de données externes afin d'associer les causes de mortalités aux personnes décédées. Ces travaux impliquent des démarches préalables RGPD et RSSI.

Concernant les travaux en production pendant l'année 2024, la DSEF poursuit ses travaux sur les comportements de fraude, notamment sur les champs des entreprises employeuses de main d'œuvre ou des bénéficiaires de prestations familiales, et adaptent les modèles au regard des résultats des plans de contrôles.

Le rapport présentant les travaux d'estimation du manque à gagner sur les champs du travail illégal dissimulé et du contrôle comptable d'assiette a été produit en octobre 2024.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Au sein de GéoMSA, un nouveau fond de cartes intégrant les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin a été déployé.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En juin 2024, la MSA a mis en production un site rénové pour la diffusion de ses statistiques (https://statistiques.msa.fr/). Ce site vise à rendre plus fluide la navigation et à faciliter la recherche de documents. La page d'accueil comporte dans sa partie haute une barre de recherche avec autocomplétion. Un accès direct est prévu pour les séries labellisées et la publication statistique de référence *Chiffres utiles*. Les publications récentes sont mises en visibilité. Un accès à GéoMSA est disponible en milieu de page. Enfin, le calendrier des séries labellisées est visible dans la partie inférieure de la page.

Principales publications – 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion

Consommation de médicaments potentiellement inappropriés chez les personnes âgées au régime agricole : la consommation de benzodiazépines à demi-vie longue en 2021	https://statistiques.msa.fr/publication/consommation-de-medicaments-potentiellement-inappropries-chez-les-personnes-agees-au-regime-agricole-la-consommation-de-benzodiazepines-a-demi-vie-longue-en-2021-synthese/
La cartographie des pathologies au régime agricole en 2021	https://statistiques.msa.fr/publication/la-cartographie-des-pathologies-au-regime-agricole-en-2021-synthese/
La santé des femmes au régime agricole – Journée internationale des droits des femmes	https://statistiques.msa.fr/publication/la-sante-des-femmes-au-regime-agricole-journee-internationale-des-droits-des-femmes/
Les accidents du travail des salariés agricoles de la filière bois	https://statistiques.msa.fr/publication/les-accidents-du-travail-des-salaries-agricoles-de-la-filiere-bois/
Approche statistique des risques professionnels des salariés agricoles en 2022	https://statistiques.msa.fr/publication/approche-statistique-des-risques-professionnels-des-salaries-agricoles-en-2022/
Les risques professionnels des salariés agricoles 2018-2022	https://statistiques.msa.fr/publication/les-risques-professionnels-des-salaries-agricoles-2018-2022/
Les risques d'accidents du travail liés à l'élevage relatifs aux femmes non salariées entre 2019 et 2022	https://statistiques.msa.fr/publication/les-risques-daccidents-du-travail-lies-a-lelevage-relatifs-aux-femmes-non-salariees-entre-2019-et-2022/

Le risque équipement de travail agricole des femmes non salariées agricoles entre 2019 et 2022	https://statistiques.msa.fr/publication/le-risque-equipement-de-travail-agricole-des-femmes-non-salariees-agricoles-entre-2019-et-2022/

CNAF – CAISSE NATIONALE ~~D'ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR)~~

_____CNAF

0. Éléments de contexte en 2024

L'année 2024 est marquée par l'achèvement de la première étape du projet de modernisation du système d'information décisionnel (SID) de la branche Famille. L'environnement SAS est décommissionné en novembre 2024. Pour la DSER, la phase de migration des bases de données de l'ancien au nouvel environnement et de réécriture des programmes statistiques touche à sa fin. En parallèle, le lancement d'une réflexion sur la structuration de nos bases de données a démarré. Elle constitue la seconde étape du projet de « modernisation » ; elle vise à gagner en rapidité de calcul, favoriser la sobriété numérique, limiter les coûts, minimiser les données mobilisées dans les calculs et mieux gérer les habilitations en conformité avec le RGPD.

Fin mai 2024 a été ouverte la nouvelle plateforme en ligne de mise à disposition des séries statistiques de la branche Famille, nommée « Cafdata ». Cette refonte importante constitue le préalable technique indispensable à la demande de renouvellement de la labélisation par l'Autorité de la statistique publique des séries statistiques produites par la DSER, qui devrait aboutir à une décision de l'ASP en fin d'année. Pour faciliter l'appropriation des données exposées, une page de chiffres-clés d'analyse territoriale est également proposée sur le site.

Dans cette même perspective de meilleure valorisation des données de la branche Famille, le développement de projets « Big data » continue.

L'alimentation de la statistique publique en données individuelles ou agrégées, la participation et la contribution financière de la Cnaf aux opérations de la statistique publique relevant de son champ d'actions et l'implication de la DSER dans la maintenance, l'actualisation et l'amélioration des outils de microsimulation partagés se sont poursuivies en 2024.

Avec la DREES et l'Insee, la CNAF poursuit son investissement dans la compréhension des données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) et l'exploitation de l'enrichissement de l'ERFS avec ces données.

Enfin, la Cnaf maintient en 2024 sa participation active aux travaux de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) pour le périmètre Solidarités-Santé.

1. Travaux en 2024

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service **:***

***. qui ont débuté en 2024** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2024)*

***. ou qui étaient toujours en cours en 2024** (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024)*

. ou qui sont entrés en production en 2024.

*Pour chacun d'entre eux, rappeler leur **intitulé** et préciser de façon synthétique leur **avancée en 2024**, en vous référant aux programmes de travail transmis les années précédentes. Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.*

Pour chaque projet mis en production en 2024 *qui contribue à* ***un ou des avis de moyen terme*** *du CNIS, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2 ci-après).*

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu.

Merci de repréciser la période de collecte et le mode de collecte retenus.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers, réalisés en 2024 (enrichissements).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.
. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)
. nouveaux appariements de données individuelles.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

- Modernisation du système d'information décisionnel de la Branche famille

Le report de la bascule du système d'information décisionnel de la Cnaf, avec un décommissionnement de SAS en novembre 2024, a permis de terminer la migration des historiques de données et finaliser la traduction des derniers programmes du patrimoine de la direction. En parallèle, un travail sur une nouvelle modélisation des données s'est engagé, pour optimiser les temps de calculs et la conformité au RGPD.

- Projet MiDAS

Comme les années précédentes, la CNAF participe en tant que producteur de données au projet d'appariement de données administratives MiDAS (Minima sociaux, Droits d'assurance chômage et parcours salariés). Elle fera également une demande d'accès auprès du comité du secret pour exploiter ces données.

- Sanctions des bénéficiaires du RSA

En collaboration avec la DARES, la DSER a engagé fin 2023 des travaux sur les sanctions des bénéficiaires du RSA. Le premier objectif est de mieux appréhender la gestion départementalisée des sanctions prononcées par les présidents de conseils départementaux et l'articulation des différents niveaux de sanction. Le second, davantage en lien avec la mise en place de France travail, vise à mieux appréhender l'impact des sanctions sur la perception du RSA à moyen terme et la reprise d'une activité professionnelle. Cette étude, qui repose sur les données de MiDAS, devrait aboutir prochainement.

- Appariement ERFS-DRM

L'appariement de l'ERFS 2021 avec le DRM est disponible. Des travaux de validation, recettage et constitution d'un modèle de données débutés en 2023 se sont poursuivis en 2024 sur l'ERFS 2021.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

- Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Filoué

Filoué est une remontée administrative des données de gestion des EAJE, qui est appariée avec les données des allocataires des Caf. Un groupe de travail a débuté avec les chargés d'études statistiques des Caf pour finaliser les indicateurs sur les caractéristiques familles qui ont recours à un mode d'accueil (EAJE, assistantes maternel, salariés à domicile). Une réflexion est en cours sur la mise en place de tableaux de bord pour les Caf et pour les partenaires (gestionnaires, élus).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- Géoréférencement des foyers allocataires

Le géoréférencement par l'INSEE des foyers allocataires intègre, dès cette année, les zonages des nouveaux QPV 2024. Les bases de la CNAF sur les établissements financés par la branche Famille sont également transmises à l'Insee et géoréférencées de la même façon

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public. Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

- Mise à disposition de séries statistiques

La DSER s'est engagée depuis 2018 dans une politique d'ouverture de ses données dans un *Open data*, dénommé Cafdata. Le premier semestre 2024 a été consacré à la mise en place d'un portail rénové qui permet d'exposer davantage de séries sur une plateforme adaptée. Au second semestre, le développement du site se poursuit et des datavisualisations sont ajoutées pour permettre une meilleure appropriation des données par les utilisateurs. En juillet 2024, la Cnaf a demandé le renouvellement de la labélisation de certaines de ses séries de données par l'Autorité de la statistique publique (ASP). La décision de l'ASP devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2024.

- Refonte de l'espace « Études et statistiques » du caf.fr devenu « Etudes et international »

La DSER a participé avec les autres directions de la Cnaf à la refonte du caf.fr qui est intervenue en mai 2024. Dans ce cadre, l'arborescence de l'espace valorisant les travaux de la DSER a été repensée pour donner une meilleure visibilité aux publications grâce à la mise en place d'un moteur de recherche. Dans le nouveau site, chaque publication a une page spécifique. Ce nouveau caf.fr permet également de mieux mettre en avant les modalités de financement de la recherche proposées par la Cnaf ainsi que les recherches en cours. Il permettra également de faire des liens vers le Cafdata.

2. Principales publications de l'année 2024

*Se **limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices** : ouvrages de référence publiés en 2024, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2024, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2024 portant sur un thème majeur ou novateur.*

Ne pas lister les marronniers.

***Pour chaque publication** : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.*

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
L'e-ssentiel **L'intermédiation financière des pensions alimentaires. Des effets positifs pour les mères**	https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/222_2024_ESSENTIEL_Intermediation_financi_PA__CNAF.pdf		
L'e-ssentiel **Familles monoparentales : une destigmatisation inachevée**	https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/223_2024_ESSENTIEL_Familles_monoparentales_CNAF.pdf		
L'e-ssentiel **Accompagner les parents spéarés aux Antilles : entre normes légales et pratiques culturelles**	https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/224_2024_ESSENTIEL_Coparentalit%C3%A9_Antilles_CNAF.pdf		
L'e-ssentiel **Développement et bien-être des jeunes enfants : les leviers d'action de huit dispositifs locaux**	https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/225_2024_ESSENTIEL_Evaluation_Premiers_pas_CNAF.pdf		
L'e-ssentiel **Les politiques publiques à destination des familles monoparentales : entre réformes et controverses depuis les**	https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/226_2024_ESSENTIEL_Recherche_politiques_publiques.pdf		

années 1970			
L'e-ssentiel **L'inclusion scolaire : une épreuve pour les familles d'enfant en situation de handicap**	https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/227_2024_ESSENTIEL_inclusion_scolaire.pdf		
Informations sociales **Politiques familiales et natalité**	https://shs.cairn.info/revue-informations-sociales-2023-3?lang=fr		
Rapport de l'Onape L'accueil des jeunes enfants – rapport 2023	https://caf.fr/professionnels/etudes-et-international/observatoire-national-de-la-petite-enfance-onape		
Dossier d'étude **Agir pour le développement et l'épanouissement des jeunes enfants – Les enseignements de l'étude de huit dispositifs locaux**	https://caf.fr/professionnels/etudes-et-international/234-agir-pour-le-developpement-et-l-epanouissement-des-jeunes-enfants-les-enseignements-de-l-etude		
Dossier d'étude **Évaluation du dispositif d'intermédiation financière des pensions alimentaires en phase de généralisation**	https://caf.fr/professionnels/etudes-et-international/233-evaluation-du-dispositif-d-intermediation-financiere-des-pensions-alimentaires-en-phase-de		
Analyses statistiques **En 2023, les dépenses de prime d'activité augmentent de 5,1 %**	*À paraître en novembre 2024* https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/nos-collections/analyses-statistiques		
Analyses statistiques **En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %**	*À paraître en novembre 2024* https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/nos-collections/analyses-statistiques		

DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Depp - SSM Éducation -

0. Éléments de contexte en 2024

Le contexte 2024 est, dans la continuité des précédents, marqué par la poursuite d'investissements pour améliorer les systèmes d'information statistiques, les études et évaluations. Il s'inscrit dans un contexte de demandes croissantes adressées à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) pour contribuer au débat public sur l'éducation, aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble).

Les travaux de la Depp sont structurés autour des quatre grandes thématiques : les élèves, les personnels, les établissements, les territoires. En 2024, ces grandes thématiques sont traversées et reliées par les grandes questions de politique éducative comme la mise en place du pacte enseignant, la lutte contre le harcèlement scolaire, l'école inclusive ou le « choc des savoirs ». Les travaux s'organisent pour répondre aux besoins d'information du citoyen et des acteurs, à la fourniture d'information pour le pilotage du système éducatif et au développement de données statistiques pour répondre aux nouveaux enjeux. Forte d'un dispositif statistique bien intégré aux données administratives du ministère, de sa gestion des référentiels utilisés dans les systèmes d'information du ministère et de la reconnaissance de ses travaux, elle consacre une part importante de son activité aux échanges avec les acteurs académiques en s'appuyant sur le réseau des Services statistiques académiques (SSA) qu'elle anime ou en participant à des actions de formation et de concertation.

Les travaux s'inscrivent également dans un système statistique international permettant une approche comparative des données françaises avec les pays de l'Union européenne, de l'OCDE, et dans un cadre plus large encore notamment pour les objectifs de développement durable ou pour certaines évaluations des compétences des élèves. L'année 2024 a vu la publication des résultats des évaluations internationales ICILS (évaluation des compétences numériques des élèves de 4e) et TIMSS (évaluation des compétences en mathématiques des élèves de CM1 et de 4e), de l'enquête PIAC et la collecte de l'enquête TALIS de l'OCDE auprès des enseignants.

La Depp a poursuivi l'amélioration et l'enrichissement de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leur parcours scolaire et de leur insertion *via* le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complète cette connaissance exhaustive, que ce soit celui des élèves entrés en CP en 2011 et celui des élèves entrés en maternelle en 2021. La Depp conduit ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions et achève la généralisation des évaluations nationales dans le premier degré avec de nouvelles évaluations exhaustives en CE2 et CM2 Elle rend compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire avec, en 2023, le renouvellement de l'enquête auprès des lycéens et la reconduite de l'exploitation d'un échantillon de questionnaires d'autoévaluation sur le harcèlement.

Du côté des personnels, la Depp continue d'investir sur son système d'information statistique, élabore des études en particulier dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et du bien-être, contribue à la connaissance des pratiques des

enseignants avec la diffusion des résultats de son enquête Praesco sur les pratiques professionnelles en français.

Sur les établissements, la Depp construit de nouveaux indicateurs de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en s'appuyant sur une exploitation conjointe de ses données et de celles du Sies.

Suite à la revue par les pairs et le plan d'actions qualité qui englobe tout le Service statistique public (SSP), la Depp poursuit ses actions qualité. Un des volets porte sur l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, mais aussi des données. Dans ce prolongement la Depp est partenaire de l'EquipEx « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » (IDEE) et renforce ses liens avec la recherche à travers l'inscription de la revue *Éducation et formations* dans les standards d'une revue scientifique, en partenariat avec le Sies.

1. Travaux en 2024

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :*

- ***qui ont débuté en 2024** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2024) ;*
- ***ou qui étaient toujours en cours en 2024** (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024) ;*
- ***ou qui sont entrés en production en 2024**.*

***Pour chaque projet mis en production en 2024** qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).*

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

En 2024, la Depp a poursuivi ses investissements sur l'étude des parcours et les projets d'études et d'insertion professionnelle des jeunes à long terme.

De mars à juin 2024 a eu lieu la collecte de l'enquête « Jeunes et orientation » pour les élèves arrivant en terminale avec une année de retard. Les élèves en retard dans leur cursus scolaire sont interrogés en deux temps, les modèles portant sur leur orientation après l'enseignement secondaire ne leur étant posés qu'une fois atteinte une classe terminale du second degré.

Cette enquête auprès des élèves du panel d'entrants en cours préparatoire en 2011 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en novembre 2022.

En 2023, la plupart des élèves de ce panel ont atteint la classe de terminale ou équivalent et la Depp a décidé, pour la première fois pour ce panel, d'interroger directement les jeunes pour faire le bilan sur leurs choix d'orientation et leurs perceptions quant à leur parcours d'études après le collège. Des questions leur sont également posées sur leurs choix de poursuite d'études et leur projet professionnel à long terme. Cette enquête constituera notamment une source statistique sans équivalent jusqu'à présent pour étudier la façon dont les élèves de terminale générale se sont appropriés la réforme du baccalauréat, qui les invite à présent à choisir des combinaisons d'enseignements de spécialités en remplacement des anciennes séries. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête portera également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup. Plus généralement, les jeunes sont interrogés sur les canaux d'information mobilisés tout au long de leur parcours pour formuler leur projet d'orientation.

L'enquête a été sur le terrain entre la mi-mars et le début du mois de juin 2024 afin de s'inscrire dans le calendrier Parcoursup.
AVG 5, SERPU 3

La Depp a poursuivi ses investissements sur l'étude des parcours scolaires des élèves depuis l'entrée en petite section jusqu'à la fin de la formation initiale.

Au printemps 2024 a eu lieu le test de l'enquête « Famille 2025 » pour les parents des enfants du panel de petite section de 2021.
Ce panel des élèves du panel d'entrants en petite section de maternelle en 2021 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en septembre 2021.

Le panel de petite section de 2021 a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les parcours scolaires des élèves depuis l'entrée en petite section jusqu'à la fin de la formation initiale (hors enseignement supérieur). Il vise donc à analyser ces parcours et à identifier les facteurs de réussite ou de décrochage scolaire. Il permettra notamment de mettre en relation les performances scolaires des élèves avec les nombreuses informations sur les parcours et l'environnement familial et scolaire.
AVG 5, SERPU 3

La Depp poursuit ses investissements pour rendre compte du bien-être à l'école et des phénomènes de victimation en milieu scolaire.

Elle a mené au printemps 2024 une enquête pour rendre compte du climat scolaire et des phénomènes de victimation en milieu scolaire, auprès des personnels du second degré. Ces enquêtes permettent de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes. Elles sont menées régulièrement auprès des élèves depuis 2011, en alternance auprès de collégiens et lycéens ; et depuis 2021 auprès d'écoliers. Elles ont concerné les personnels du second degré de l'Éducation nationale pour la première fois en 2019 et les directeurs d'écoles et enseignants du premier degré au printemps 2022. La Depp a obtenu pour l'édition menée en 2024 un avis d'examen favorable délivré par le Cnis.

Par ailleurs, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (Sivis, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire). Cette enquête labellisée est collectée annuellement de novembre à août.
AVG 2. AVG 4. AVG 5. AVG 7. DQS 6. DQS 7. SERPU 9.

La Depp a poursuivi l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.

La Depp a mené, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de **compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux**. En 2024, elle a conduit ses enquêtes nationales sur échantillon (CEDRE Sciences en CM2 et 3e, maîtrise du socle en début de 5e, attitudes civiques et citoyennes) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6e, 5e, 4e, 3e, 1ère année de CAP et seconde. À la rentrée 2023, deux niveaux supplémentaires avaient été intégrés aux évaluations exhaustives : le CM1 et la 4e. À la rentrée 2024, quatre autres niveaux ont été intégrées aux

évaluations exhaustives : CE2 et CM2 pour le premier degré et 5e et 3e pour le second degré pour les établissements volontaires. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent sur support numérique, sauf pour les évaluations exhaustives du premier degré.
Par ailleurs, la Depp a poursuivi son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, comme la culture générale mais aussi non cognitives, comme les compétences psycho-sociales, la confiance en soi, le bien-être des élèves, leur esprit critique, leur créativité et leur qualité physique**.
Toutes ces évaluations se traduisent par de nombreuses publications : en 2024, la Depp a diffusé les résultats des évaluations sur échantillons menées en 2022 et 2023 (CEDRE anglais, allemand et espagnol et histoire-géographie-enseignement moral et civique), des tests de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6e, 4e, CAP et seconde de la rentrée 2023. Par ailleurs, elle présente ces résultats aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation. En 2024, la Depp a également publié les résultats des évaluations, menées auprès des élèves du panel de petite section, en janvier 2022. En 2024, la Depp a publié aussi les résultats des évaluations internationales Pisa (élèves de 15 ans) sur la pensée créative, ICILS (pensée informatique et littératie numérique des élèves de 4e) et TIMSS (mathématiques et sciences des élèves de CM1 et 4e).
AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8. DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

La Depp a collecté l'enquête « Immobilier – cadre de vie » (ICV) en remplacement de son application Enquête sur le Parc Immobilier des établissements publics du second degré (EPI). L'enquête ICV a été conçue dans un objectif de simplification de l'enquête EPI, qui existait depuis 1987, et d'allègement de la charge de réponse des établissements. Comme l'enquête EPI, l'enquête ICV est annuelle. Elle aborde quatre grandes thématiques : les internats, le matériel informatique à usage pédagogique, les bâtiments et équipements spécifiques, la vie scolaire. En 2024, des questions additionnelles permettant de mesurer les capacités d'accueil de la restauration scolaire, l'état des toilettes ou l'hygiène des bâtiments ont été introduites. L'enquête vise à terme à produire une information statistique sur la qualité de l'environnement de travail des élèves et des personnels et de donner une mesure de l'état du bâti scolaire. Pour cela, l'enquête fonctionne sur le principe d'un échantillon tournant d'établissements auprès des collèges et lycées publics. En 2024, la Depp a initié des travaux exploratoires afin d'étendre le champ de cette enquête au premier degré et au secteur privé sous contrat.
AVG 1. AVG 2. AVG 5. AVG 8. DQS 6. SERPU 9. SERPU 10.

La Depp a produit des indicateurs statistiques sur le harcèlement des élèves. En novembre 2023, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, tous les élèves du CE2 à la terminale ont été invités à remplir un court questionnaire d'auto-évaluation. La Depp a tiré au sort des établissements permettant de faire remonter un échantillon de ces questionnaires et de produire des statistiques nationales sur les atteintes dont sont victimes les élèves dans le cadre scolaire. Ces résultats permettent à l'ensemble des établissements de mieux comprendre les informations des élèves remontés lors de cette journée. Un document de travail publié en 2024 présente ces résultats.
AVG 2. AVG 4. AVG 5. AVG 7. DQS 6. DQS 7. SERPU 9.

En 2024, la Depp a publié une étude en collaboration avec le Sies consacrée aux **différences d'orientation entre les filles et les garçons à l'entrée de l'enseignement supérieur**, à partir des données issues de la procédure Parcoursup. Les écarts d'orientation dans l'enseignement supérieur entre les filles et les garçons ont été étudiés en tenant compte des combinaisons de spécialités suivies par les élèves en terminale, et en isolant les disparités constatées aux différentes phases de la procédure Parcoursup (confirmation des vœux, proposition des établissements, et acceptation des vœux par les étudiants).
AVG 5. EQRT 1. EQRT 3.

En 2024, la Depp a poursuivi ses travaux visant à enrichir les informations du panel des personnels de l'éducation nationale, élaboré à partir des données des systèmes de gestion, *via* différents appariements. Un appariement a notamment été réalisé en 2022 entre le panel des personnels et les bases des concours enseignants du premier degré pour analyser l'origine des nouveaux enseignants du premier degré. Pour approfondir ces premiers éléments, des réflexions sont en cours afin d'apparier ces bases des concours enseignants des premier et second degrés avec des données issues du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) du Sies. Cela devrait permettre en particulier de disposer d'informations supplémentaires sur la trajectoire universitaire des candidats. Des premiers travaux sont également en cours afin d'apparier le panel des personnels avec d'autres sources (données SISE, Base Tous salariés ou panel tous salariés…) afin d'analyser les trajectoires avant de devenir enseignants, ou pour ceux qui quittent la profession leur trajectoire professionnelle après.
AVG 10. EQRT1. SERPU 9. SERPU 10.

La Depp participe à un projet initié en 2024 consistant à apparier des sources du ministère de la Justice entre elles et avec d'autres sources des ministères en charge du Travail et de l'Éducation nationale, afin de **permettre l'étude inédite du parcours éducatif, professionnel et pénal des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse**.
AVG 5. AVG 10. DQS 6. EQRT 1. SERPU 4.

En 2024, le dispositif InserJeunes porté par la Depp et la Dares est monté en charge avec l'intégration de rémunérations et l'élargissement de son champ aux établissements du ministère de l'Agriculture.
Ce dispositif est construit par rapprochement de bases de données administratives exhaustives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative). Ces données exhaustives permettent d'atteindre un degré de précision et de robustesse inaccessible avec les données issues des enquêtes qui préexistaient à Inserjeunes (Insertion dans la vie active (IVA) et Insertion professionnelle par l'apprentissage (IPA)). Il permet notamment de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements dès lors que les effectifs concernés sont suffisants, offrant un nouveau service aux jeunes et à leurs familles dans les procédures d'orientation, et permettant un pilotage plus précis des établissements. Ce dispositif allège également fortement la charge d'enquête qui reposait sur les rectorats, les établissements et les jeunes. Les résultats sont rendus publics *via* la mise en ligne d'un site internet ouvert au public https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil. Des *Notes d'information* accompagnent la publication des données, apportant un regard conjoncturel et structurel sur l'insertion professionnelle des sortants de la voie professionnelle.
Cette année pour la première fois, les résultats d'insertion professionnelle seront également disponibles pour les jeunes inscrits en dernière année de formation de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture.
Le dispositif Inserjeunes succède donc également aux Enquêtes annuelles sur l'insertion

scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).
Cette année, le dispositif InserJeunes va diffuser également en **décembre 2024 pour la première fois, des informations sur la rémunération** perçue par les apprentis, lycéens professionnels et étudiants de BTS en emploi salarié 12 mois après leur sortie de formation en 2021.

- AVG 8. DSQ 6. EQRT 1. SERPU 3.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2024, la Depp a maintenu une collaboration active entre la France et les institutions de l'Union européenne ainsi que les organisations internationales. Elle a participé à l'élaboration d'enquêtes, d'évaluations et d'indicateurs, à la collecte de données et à la production d'études sur l'éducation, au sein des structures suivantes :
1) le programme des indicateurs sur les systèmes d'enseignement (INES) de l'OCDE, dont le chef de la mission internationale de la Depp co-préside le comité principal, assisté de deux réseaux techniques ;
2) les comités directeurs des études PISA et TALIS, ainsi que du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) de l'OCDE ;
3) le réseau européen Eurydice, coordonné par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), où la Depp héberge la cellule française ;
4) le groupe de travail sur les statistiques en matière d'éducation et de formation (WG-ETS) d'Eurostat ;
5) le groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens (SGIB) auprès de la Commission européenne ;
6) le groupe de coopération technique sur l'Objectif de développement durable n° 4 de l'Unesco, rebaptisé « Commission des données et statistiques sur l'éducation » en février 2024, à l'occasion de la première Conférence de l'Unesco sur les données et statistiques de l'éducation, présidée par la directrice de la Depp ;
7) l'association IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), dont le sous-directeur des évaluations à la Depp est président et membre honoraire. En tant que SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat) qu'elle coordonne en France et pour laquelle elle produit une grande partie des données. La Depp est cofondatrice du partenariat international sur l'évaluation numérique des acquis « FLIP + ». Elle joue un rôle clé dans les enquêtes internationales, en y contribuant en amont en tant qu'expert, en pilotant leur mise en œuvre en France, et en exploitant les résultats pour une utilisation optimale. En 2024, elle a administré l'enquête TALIS (recueillant l'avis des enseignants, des directeurs d'école et des chefs d'établissement) et a analysé les résultats des évaluations TIMSS 2023 (compétences en mathématiques et sciences en CM1 et en 4e) ainsi que ICILS 2023 (compétences en littératie numérique et pensée informatique en 4e). En parallèle, la Depp a coordonné de nombreuses collectes de données internationales en France et a piloté la participation française à plusieurs études Eurydice, notamment sur l'éducation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement

scolaire, les personnels de l'enseignement supérieur, et les politiques visant à remédier à l'insuffisance des compétences de base dans l'enseignement scolaire en Europe.
AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG5. AVG 6. AVG 10. AVG 11. SERPU 9.

En 2024, la Depp a réalisé de nouveaux indicateurs de taux de passage basés sur les INE (taux de passage, espérance d'obtenir le baccalauréat). En effet la généralisation de l'INE dans les différentes bases de la Depp permet désormais de calculer ces indicateurs sur des cohortes exhaustives en suivant individuellement les parcours et de pouvoir ainsi obtenir des résultats à des niveaux fins. Après ces premiers travaux, un projet a été lancé afin de concevoir un système d'information statistique qui permette à terme le suivi de la scolarité des élèves et apprentis, de leur parcours et de leur réussite aux examens.
SERPU 3. EQRT 1.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2024, la Depp a poursuivi son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets. Elle a tout d'abord publié une **étude consacrée à la fréquentation de l'internat au lycée**. Cette étude inclut des données de cadrage ayant trait aux disparités territoriales d'offre et de recours à l'internat, au vécu de la scolarité par les internes et à leur réussite scolaire. Lorsqu'on tient compte des différences de caractéristiques entre les élèves internes et non-internes, leurs résultats en fin d'enseignement secondaire sont proches. Dans la voie professionnelle, les élèves internes obtiennent un peu plus souvent un diplôme que les non-internes.
AVG 5. AVG 8. SERPU 8.

La Depp a également réalisé une **étude consacrée aux disparités territoriales de ségrégation sociale entre les collèges**. Pour cela elle a décliné les indicateurs de ségrégation sociale à la maille
infra-départementale des aires d'éducation. Les écarts dans les niveaux de ségrégation entre les collèges ont été analysés au regard des caractéristiques des aires d'éducation en matière de ségrégation résidentielle, de caractéristiques socioéconomiques et d'offre scolaire. Ce contexte local, en grande partie exogène à l'action des politiques éducatives, doit en effet être pris en compte pour établir un diagnostic pertinent sur la mixité sociale dans les collèges. Cette étude sera mise en ligne dans le courant de l'année 2025.
- AVG 5. AVG 8.

La Depp a poursuivi **l'extension du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)**. L'attribution d'un identifiant unique et national a été initialement mis en place à la rentrée 2017 pour tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale. Le champ a été successivement étendu aux apprentis en 2018, aux élèves de l'enseignement agricole en 2019, aux étudiants de l'enseignement supérieur en 2020 et à tous les enfants soumis à l'obligation d'instruction (3-16 ans) en 2022, qu'ils soient scolarisés dans le privé hors contrat ou à domicile. **En 2024, et suite aux travaux de la Conférence nationale du handicap sur l'école inclusive, l'extension du répertoire a concerné les élèves des établissements sociaux et médico-sociaux.**
AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 6. EQRT 1. SERPU 3. SERPU 4.

La Depp a également poursuivi le travail de **modernisation du dispositif national d'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants**. Un nouvel algorithme, adapté de celui utilisé dans la base des répertoires des personnes physiques (BRPP), a été défini et testé. Il sera implémenté au cours de l'année 2025.
AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 6. EQRT 1. SERPU 3. SERPU 4.

La Depp a rédigé un cahier des charges pour **la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN)**. La BCN est un système de gestion des nomenclatures élaboré au début des années 90 et utilisé par l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère. Il permet d'assurer un « langage » commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. Les travaux de refonte devraient commencer en 2025.
AVG 5. AVG 8.

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2024, la Depp a publié en open data le nombre de lits dans les internats des établissements publics du second degré. Chaque année, l'enquête Immobilier - Cadre de vie recense, entre autres, les lits d'internat et combien d'entre eux sont occupés. Des statistiques sur ce thème sont également proposées dans l'ouvrage *Repères et références statistiques* permettant un éclairage national sur le sujet. La Depp initie ainsi des travaux de valorisation des données de cette enquête permettant de nourrir les débats sur les questions relatives à l'environnement de travail des élèves et des personnels de l' Éducation nationale et l'état du bâti scolaire. Ces travaux sont amenés à être poursuivis dans les années à venir.
AVG 1. AVG 2. AVG 5. AVG 8. AVG 11. DQS 6. SERPU 9. SERPU 10.

En 2024, la Depp a enrichi sa diffusion d'information autour des personnels avec de nouvelles séries longues et un open data sur l'encadrement des élèves par établissement du second degré. Ainsi quatre nouvelles séries longues ont été créées sur : les effectifs des personnels de l'éducation nationale par mission, les effectifs des personnels de l'éducation nationale par corps, les principaux indicateurs sur les personnels de l'éducation nationale par corps et les congés pour raison de santé par type de personnel. Elles accompagnent la diffusion du panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire qui vise à nourrir la réflexion des acteurs du système éducatif en présentant les effectifs des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat, et des personnels non enseignants du secteur public, leurs missions et lieux d'exercice, leurs carrières, les concours de recrutement, les rémunérations, la formation continue, les congés pour raison de santé, départs à la retraite et départs volontaires, le handicap et le bien-être des personnels, le climat scolaire et la victimation. Par ailleurs pour mesurer les moyens d'enseignement alloués aux élèves dans le second degré à des niveaux infranationaux la Depp a développé deux indicateurs : les indicateurs H/E et E/S. L'indicateur H/E représente le nombre d'heures d'enseignement par élève par semaine. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes. L'indicateur E/S mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Une demande d'information permettant de comparer ces moyens selon les établissements a notamment conduit la Depp à produire un open data dédié avec ces indicateurs ventilés par établissement et niveau de formation (collège hors SEGPA, SEGPA,

Lycée général et technologique, Lycée professionnel, STS, CPGE).
AVG 5. SERPU 9.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

publications

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion
Les différences d'orientation entre les filles et les garçons à l'entrée de l'enseignement supérieur	*NI* 24.20 https://doi.org/10.48464/ni-24-20
Fréquenter l'internat à l'entrée du lycée a-t-il un impact sur la réussite scolaire ?	*Éducation & formations* 106 https://doi.org/10.48464/ef-106-05
91 % des élèves déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur lycée - Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023	*NI* 24.25 https://www.education.gouv.fr/91-des-eleves-declarent-se-sentir-bien-ou-tout-fait-bien-dans-leur-lycee-resultats-de-l-enquete-414652
2,2 % des lycéens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée - Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023	*NI* 24.26 https://www.education.gouv.fr/22-des-lyceens-declarent-cinq-violences-ou-plus-de-facon-repetee-414660
Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023	*Document de travail* - série études n° 2024-E02 https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-statistiques-de-l-enquete-harcelement-2023-380517
Les enseignants : des cadres au contact du public qui se sentent utiles mais en manque de reconnaissance	*Note d'Information*, n° 24.02, janvier 2024, Depp. https://doi.org/10.48464/ni-24-02
Retraites des enseignants : des départs plus tardifs et des niveaux de pensions stables	*Note d'information* n° 24.43, octobre 2024, Depp. https://doi.org/10.48464/ni-24-43

L'orientation en CAP par apprentissage ou par voie scolaire est fortement liée au niveau scolaire et à l'origine sociale des élèves	*NI* 24.05 https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-cap-par-apprentissage-ou-par-voie-scolaire-est-fortement-liee-au-niveau-scolaire-et-413796
Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2023	*NI* 24.06 https://www.education.gouv.fr/les-choix-d-enseignements-de-specialite-et-d-enseignements-optionnels-la-rentree-2023-413847
Les enseignants : des cadres au contact du public qui se sentent utiles mais en manque de reconnaissance	https://www.education.gouv.fr/les-enseignants-des-cadres-au-contact-du-public-qui-se-sentent-utiles-mais-en-manque-de-380556
PISA 2022 En pensée créative, les résultats des élèves de France sont dans la moyenne de l'OCDE	https://www.education.gouv.fr/pisa-2022-en-pensee-creative-les-resultats-des-eleves-de-france-sont-dans-la-moyenne-de-l-ocde-414561
La mobilisation du langage à l'école maternelle - Premiers résultats sur les pratiques d'enseignement en petite section	https://www.education.gouv.fr/la-mobilisation-du-langage-l-ecole-premiers-resultats-sur-les-pratiques-d-enseignement-en-petite-414998
Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement du français en classe de 3e	https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-de-l-enquete-sur-les-pratiques-d-enseignement-du-francais-praesco-en-classe-de-415038
Résultats de ICILS	À paraître le 12 novembre
Résultats de TIMSS	À paraître le 4 décembre
Résultats de PIAAC	À paraître le 10 décembre

DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

Bureau financier et des statistiques (Bfis) du Service des retraites de l'État (SRE)

0. Éléments de contexte en 2024

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFiP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. À ce titre, le SRE dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet https://retraitesdeletat.gouv.fr. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du Budget ou les ministères. En tant que responsable du programme 741 *pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité,* représentant près de 65 milliards d'euros dans le budget de l'État retracé dans le CAS Pensions, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à cinq ans. Depuis 2023, il dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique révisé, Pablo v2, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. À la suite d'un audit favorable de la Cour des comptes, cet outil calcule maintenant les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il permet également de modéliser différents scénarios dans le cadre des travaux liés à la réforme des retraites, ou la mise en place de politiques publiques comme la réforme du régime de l'invalidité..

La fonction statistique du SRE s'inscrit naturellement dans l'Avis N°4 du CNIS : « *Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques* ». Les pensions de retraite et d'invalidité représentent un enjeu collectif budgétaire et social majeur, à l'intersection des questions d'équité intergénérationnelle, de soutenabilité économique ou d'inégalités.

Tant en matière de statistiques que de prévisions, l'activité du bureau financier et des statistiques du SRE est très marquée par le calendrier budgétaire, l'élaboration du projet de loi de finances et du projet de loi de finances de la sécurité sociale notamment. Dans ce contexte, les travaux récurrents annuels occupent une large place de l'activité et recèlent de forts enjeux.

Les équipes statistiques du SRE ont également été fortement mobilisées par le contexte institutionnel. D'une part, la Cour des comptes a audité l'impact sur le calcul des engagements hors bilan du modèle de micro-simulation, ce qui nécessité la réalisation de nombreux travaux à vocation interne. Après plusieurs mois de travail, cet audit de la Cour a conduit à une levée totale des réserves émises sur le calcul des engagements 2023. La conclusion positive de cet audit constitue une garantie de la pérennité du système de micro-simulation et permet d'investir sereinement dans son développement. D'autre part, le contexte parlementaire et les projets de loi de finances impactant les pensions ont nécessité des ajustements rapides des prévisions de dépenses pour 2025 et à moyen terme.

D'autres paramètres externes, et notamment le projet de mutualisation des systèmes d'information (dit MutSi) avec la Caisse des Dépôts, aboutissant entre 2024 et 2025, impactent les travaux du bureau financier et des statistiques. Les premiers travaux préparatoires pour prendre en compte

leur l'impact sur les chaînes de traitements statistiques ont commencé, pour lever les risques majeurs de rupture de séries, en particulier sur les données labellisées.

1. Travaux en 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Exploitation de nouvelles sources :

- Données de gestion sur la retraite progressive.

  La réforme des retraites entrée en vigueur en septembre 2023 a créé un nouveau type de pension pour les régimes de la fonction publique : la retraite progressive. Le Bfis a mis en place un système d'information sur ce nouveau dispositif qui s'appuie sur une exploitation des bases de données de gestion. Le Bureau est capable de produire des statistiques descriptives sur ce dispositif. Les travaux pour l'intégrer dans le dispositif de micro-simulation ont commencé.
- Exploitation de la source India-remu anonymisée

  La source india-remu anonymisée contient l'ensemble détaillé des lignes présentes sur les bulletins de paye des fonctionnaires en activité dans les services de l'État Les informations présentes permettent de répondre en grande partie aux questions mettant en jeu la rémunération totale des fonctionnaires. En effet, le Bfis et le SRE n'ont accès qu'aux données de paye déterminantes pour le calcul de la pension (traitement indiciaire brut, principalement). L'approfondissement de l'exploitation de cette source permet d'améliorer le calcul du taux de remplacement des revenus d'activité par la pension versée, ou par exemple de calculer l'impact de la réforme 2023 sur la collecte de la CSG.

Adaptation des chaînes statistiques au projet Mut-SI

En lien avec la refonte du système d'information mentionnée ci-dessus, des travaux préliminaires ont été conduits pour refondre les chaînes de production statistique dans ce contexte. La chaîne de traitement relative à l'allocation de reconnaissance du combattant (anciennement « retraite du combattant » (RC) - a été ainsi rénovée. Les autres chaînes le seront courant 2025.

Fusion des systèmes de prévision de court terme et de long terme.

Premiers travaux permettant l'identification et un rapprochement des sources de divergence. Une mise en place de techniques de calage sur marges pour intégrer les données les plus récentes dans les prévisions de long terme a été implémentée.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Étude d'e l'impact sur la collecte de la CSG des évolutions de la législation relative aux retraites

Le Bureau pourra fournir une réponse à cette question d'ici la fin de l'année civile.

Étude de l'impact de la réforme de l'invalidité dans la FPE sur les projections de dépenses de retraite

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Intégration de la charte visuelle ASP et rationalisation de certaines statistiques planifiées pour la diffusion de janvier 2025.

2. Principales publications de l'année 2024

Le SRE ne dispose pas de collection éditoriale propre, mais contribue, comme rédacteur ou producteur de données, à de nombreuses publications.

Certaines sont annuelles, récurrentes et à vocation budgétaire, mais intègrent des statistiques prévisionnelles ou observées :

- Note d'exécution budgétaire 2023 à destination de la Cour des comptes,
- Document prévisionnel de gestion 2024, Compte rendu de gestion n°1 2024 , Compte rendu de gestion n°2 2024,
- Programme annuel de performance 2025.

D'autres contributions à vocation plus statistique sont réalisées :

- au rapport annuel de la fonction publique (SSM DGAFP),
- au rapport de la Cour des Comptes (Rapport sur l'allongement de la vie professionnelle dans une fonction publique d'État vieillissante),
- aux travaux du COR (rapport complet, document de travail sur les carrières longues, document de travail sur la retraite progressive, document de travail sur les temps partiels dans la fonction publique, document de travail sur les systèmes d'informations statistiques des régimes de retraite).

- Drees - SSM Santé et solidarités -

0. Éléments de contexte en 2024

Comme souligné dans le bilan 2023, éclairer le débat sur les politiques publiques dans les champs sanitaire et social constitue toujours une forme de gageure car il s'agit d'un champ extrêmement large, qui va de la retraite à la santé, du handicap à la perte d'autonomie, de la famille à la solidarité. Cela revient à suivre statistiquement l'équivalent d'un peu plus de 30 points de PIB de dépenses publiques.

En 2024, la Drees a poursuivi la collecte d'enquêtes ou de dispositifs d'enquêtes périodiques. Elle a par ailleurs investi dans la préparation d'enquêtes apériodiques originales et continué la remontée de données administratives (remontées individuelles). Enfin elle a amélioré la méthode d'estimation de la consommation de soins pour les comptes de la santé (estimation fondée non plus sur des données agrégées mais sur des données individuelles).
La Drees a poursuivi son investissement dans de nouvelles sources (déclaration sociale nominative DSN et Dispositif ressources mensuelles DRM) pour approfondir la connaissance des revenus des professionnels de santé et éclairer le sujet des tensions RH et pour comprendre les déterminants du non-recours à la prime d'activité.

Au-delà de cette production d'enquêtes et de données pour répondre à sa mission première d'information générale sur la santé et les solidarités, la Drees a continué à intervenir en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine sanitaire et social, forte de sa connaissance des données chiffrées. L'exploitation et l'amélioration des outils de microsimulation se sont poursuivis, que ce soit pour évaluer l'impact redistributif du système socio-fiscal français, avec un investissement particulier sur la situation des étudiants ou étudier l'impact des mesures du Ségur sur la masse salariale des établissements hospitaliers.

Enfin, la Drees a continué à développer sa troisième mission, apparue en pleine lumière au moment de la crise Covid. Elle consiste à offrir un appui aux directions opérationnelles des ministères en charge de la santé et des solidarités lorsqu'il s'agit de concevoir et d'utiliser leurs systèmes d'information pour mieux piloter avec la donnée recueillie les politiques dont elles ont la charge. Cette mission n'est pas sans lien avec celle d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes (AMDAC) pour le secteur de la santé et de la solidarité, qui a été confiée à la Drees en 2021. En 2024, la Drees a constitué une cellule interdirectionnelle de mobilisation des données à des fins d'analyse économique et financière dans les domaines sanitaire et médicosocial. Ce collectif piloté par la Drees a commencé à investir le sujet complexe de la financiarisation des établissements.

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le domaine de la santé :

L'année 2024 a été consacrée à la préparation des prochaines opérations qui seront collectées en 2025.

Enquête de santé européenne (*European Health Interview Survey, EHIS*) : les travaux préparatoires au millésime 2025 de l'enquête, maintenant sous règlement européen (tous les 6 ans) ont débuté depuis fin 2022 ; ils ont donné lieu à un test fin 2023. Ils se sont poursuivis tout au long de l'année 2024, avec un passage au comité du label prévu au T1 2025. L'enquête répondant au règlement européen sera complétée par deux volets : d'une part, comme en 2019 pour la précédente édition, des extensions seront réalisées dans chacun des cinq DROM (le règlement européen ne couvre que la France métropolitaine pour cette enquête) ; d'autre part, l'enquête sera complétée par un échantillon large (~ 200 000 personnes) interrogé par téléphone et internet exclusivement, afin notamment de décliner les principaux indicateurs de l'enquête EHIS au niveau départemental.

Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale : il s'agira de la 5e édition de ce panel ; les 4 précédentes éditions couvraient les périodes 2007-2009, 2010-2012, 2014-2017 et 2018-2022. Les objectifs principaux du dispositif sont inchangés : observer le cadre d'activité, l'environnement professionnel et les rythmes de travail, observer les pratiques de prise en charge en médecine générale et leurs déterminants, répondre aux attentes spécifiques des acteurs régionaux. Comme les précédentes éditions, la préparation de cette enquête a fait l'objet d'une large consultation au cours de l'année 2024, avec comme objectif une vague d'inclusion courant 2025.

Par ailleurs, l'instruction de l'appariement de plusieurs enquêtes collectées en 2023 avec le système national de données de santé (SNDS) a été lancée en 2024, pour aboutir en 2025 :

- **l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023** (ENSU 2023), pour enrichir les informations recueillies sur le parcours amont et aval des passages aux urgences ; la demande d'autorisation auprès de la Cnil sera déposée en 2025 ;
- le millésime 2023 **de l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages (SRCV 2023)** avec son module sur les complémentaires santé, pour la construction d'une nouvelle édition du modèle de microsimulation Ines-Omar qui repose sur les consommations réelles de soins des ménages ; la demande d'autorisation auprès de la Cnil a été déposée en octobre 2024 ;
- le volet français de l'enquête de l'OCDE intitulée ***Patient-Reported Indicator Survey* (PaRIS)** et réalisée par la Drees en 2023 ; l'appariement permettra de compléter la description de l'activité des médecins de l'échantillon et des relations des patients avec le système de santé, au-delà des informations recueillies dans l'enquête ; divers travaux méthodologiques pourraient également être conduits (confrontation des données déclaratives de l'enquête et de données administratives décrivant l'état de santé et les recours aux soins ; apport des données du SNDS pour le redressement de la non-réponse) ; la demande d'autorisation auprès de la Cnil sera déposée en 2025 ;

- enfin, l'appariement de **l'enquête EpiCov** (dernière vague à l'automne 2022) avec le SNDS devrait avoir lieu en 2024 pour enrichir les informations collectées sur la santé des personnes et l'impact de l'épidémie de Covid (infection, hospitalisation, vaccination), et pouvoir suivre dans le temps les conséquences de l'épidémie sur leur état de santé (santé mentale, Covid longs, etc.) ; la demande d'autorisation auprès de la Cnil a été déposée en 2024.

En outre, la Drees participe à des projets d'appariement au SNDS sur des sources statistiques d'autres membres du service statistique public :

- le **système d'information sur le suivi des étudiants (SISE)** du Sies, pour produire des indicateurs relatifs à la santé et au recours au soin des étudiants ; la demande d'autorisation auprès de la Cnil a été déposée en août 2024 ;
- la **base de données relatives à l'exposition des agriculteurs et leurs familles aux produits phytosanitaires** construite par l'Insee à partir des données du recensement agricole, pour évaluer l'impact de ces expositions sur la santé ; la demande d'autorisation auprès de la Cnil a été déposée en novembre 2024.

Concernant le domaine social et médico-social :

Plusieurs opérations pluriannuelles ont été en phase de collecte en 2024 :

Enquêtes Autonomie [DQS. 7] : la collecte des volets « personnes résidant en établissements » ou dans les établissements de santé mentale et « aidants de personnes résidant en établissements », débutée en 2023, s'est poursuivie en 2024.
L'enquête dans les établissements de protection de l'enfance sera également collectée fin 2024.
Des tests ont par ailleurs eu lieu dans les établissements pénitentiaires à l'automne 2024 (dernier volet du dispositif collecté en 2025).

Enquête EHPA [DQS. 7] : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements d'hébergements pour personnes âgées a eu lieu au premier semestre 2024.

Enquête Sans-Domicile : la préparation de l'enquête sans-domicile s'est poursuivie. Elle a consisté en plusieurs enquêtes et tests préalables à la grande collecte 2025. En 2024, l'enquête auprès des structures (première brique de l'enquête) a été réalisée et des tests du questionnaire individus ont été menés.

L'instruction a également été engagée pour des opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures, notamment l'**enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) [DQS. 6]** : la Drees et l'Insee ont planifié pour 2027 la réédition de cette enquête dont la première édition date de 2014. L'enjeu de l'ENRJ est d'éclairer les ressources et conditions de vie de l'ensemble des jeunes adultes, qu'ils soient encore en études ou non, qu'ils habitent encore chez leurs parents ou non, qu'ils résident en logement ordinaire ou en communauté. L'objectif premier est de décrire de manière très détaillée leurs ressources : celles émanant d'activités rémunérées, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages. Les préparatifs de l'enquête ont démarré et une note de cadrage stratégique a été envoyée au comité des investissements à l'été 2024. Le choix du protocole de collecte à privilégier pour cette nouvelle édition sera finalisé à l'automne et ce protocole sera testé en 2025.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

<u>Dans le domaine de la santé</u> :

La refonte de la collecte de la **statistique annuelle d'entreprise (SAE),** collecte annuelle administrative d'envergure, s'est poursuivie en 2024 pour prendre en compte la réforme des autorisations. Elle prendra effet pour la collecte 2025 sur l'année 2024.

La Drees a engagé, en lien avec l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) et la Direction générale des finances publiques (DGFiP), un plan d'action visant à améliorer la qualité de **l'enquête « comptes financiers »** de l'ATIH utilisée pour la production de statistiques sur la situation financière des établissements de santé privés à but non lucratif, de façon comparable aux établissements de santé publics et privés à but lucratif.

La Drees a produit un nouveau millésime de **l'EDP[1]-Santé**, à partir de l'EDP 2020 et des données du SNDS jusqu'en 2022. Les thématiques d'étude prioritaires ont porté sur les disparités sociales et géographiques des prises en charge des personnes atteintes du Covid, les inégalités d'exposition à la pollution de l'air et conséquences sur la santé, l'état de santé somatique des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou encore les tentatives de suicides et les suicides. La Drees travaille en outre à constituer un entrepôt de données pour pérenniser la source et améliorer son accès.

La Drees a produit une base de données exhaustives sur les **revenus des professionnels de santé**. Cette base de données associe à chaque professionnel de santé libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la DGFiP. Elle est réalisée tous les 3 ans depuis 2005, mais du fait de la crise sanitaire, il avait été décidé que le prochain millésime porterait sur 2021 et non 2020. Par rapport aux précédents appariements, cette base de données intègre l'ensemble des médecins, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes inscrits au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), et plus uniquement les libéraux, afin de pouvoir comparer les revenus des professionnels de santé libéraux (ou en exercice mixte) à ceux des salariés.

La Drees accède depuis 2023 aux données de **l'opérateur de téléphonie nationale (OTN)**, service de l'Agence du numérique en santé qui centralise la collecte et la distribution des appels destinés aux SAMU. Ces données sont exploitées afin de mesurer les évolutions infra-annuelles des appels au SAMU.

Enfin, la Drees exploite les **résumés de passage aux urgences (RPU)**, recueil standardisé de données médicalisées élaboré pour chaque passage aux urgences, afin de décrire l'activité de ces services et les situations de tensions.

<u>Concernant le domaine social et médico-social</u> :

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie** (**RI-autonomie**) s'est poursuivie en 2024, sur les données 2019-2022. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la Cnam et la Cnaf. Elle prend la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la Drees par le passé pour certaines prestations, mais vise cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie.

1Échantillon démographique permanent

Une démarche équivalente **(RI-Insertion)** avait été menée en 2022-2023, consistant à collecter, auprès des conseils départementaux, des données individuelles sur les parcours d'orientation, et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur la période 2017-2022. Elle donnera lieu fin 2024 à une première diffusion de données sur ces parcours.

La Drees a continué en 2024 son investissement dans l'expertise des données de la DSN sur la connaissance des personnels des structures sociales et médico-sociales, afin d'enrichir la base **BADIANE**.

Dispositif OLINPE : depuis janvier 2023, la Drees est responsable de la production du dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (OLINPE), piloté jusqu'ici par l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette base de données doit rassembler les données administratives individuelles des conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette source vise à affiner la connaissance des mineurs et jeunes majeurs accompagnés par l'ASE, et notamment à produire des statistiques inédites sur les parcours en protection de l'enfance. Ces données ont vocation à être enrichies, par appariement à d'autres sources, d'informations sur les conditions de vie de ces enfants (santé, scolarité…), et d'éléments sur leur parcours à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, notamment en termes d'insertion professionnelle. Des investissements importants et indispensables commencés en 2023 se sont poursuivis en 2024, afin d'améliorer le taux de participation des collectivités, la complétude des données transmises et leur qualité, les données collectées jusqu'ici ne permettant pas la production de statistiques robustes**.**

Registre de gestion des carrières unique (RGCU) : **l**a loi a confié à la Cnav, tête du réseau de l'Assurance retraite, la réalisation du Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Il regroupe les données élémentaires de carrière disponibles de tous les régimes, de base et complémentaires. Alimenté automatiquement, il pourra faciliter la mise en œuvre d'évolutions structurelles de la législation retraite. Les échanges seront alors simplifiés : chaque gestionnaire de retraite de n'importe quel régime aura accès à l'ensemble de la carrière de l'assuré pour fiabiliser sa carrière ou traiter sa demande de retraite. Dans ce cadre, le Bureau des retraites a demandé l'accès aux données du RGCU pour évaluer la possibilité d'exploiter le dispositif dans le cadre de la constitution de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC).

Information sur l'épargne retraite : dans le cadre de ses missions d'information au public, le GIP-Union retraite (GIP-UR) propose aux assurés de consulter les produits d'épargne retraite supplémentaire dont ils sont titulaires. Pour offrir ce service, le GIP-UR a sous-traité la constitution d'une base de données sur les contrats de retraite supplémentaire à la Caisse des dépôts et consignations. Cette base contient des données au niveau produit avec des informations sur le titulaire et la nature des contrats (hors contrats en phase de rente). Le bureau des retraites a obtenu l'accès aux données au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques avec l'objectif de réaliser des études sur les détenteurs de produit d'épargne retraite. Il a dans la foulée demandé l'accès des données au GIP-UR.

En 2024, la Drees a continué d'explorer dans quelle mesure le **dispositif ressources mensuelles (DRM)** de revenus permet d'**évaluer le non-recours aux prestations sociales**. En effet, des travaux antérieurs ont révélé que l'ERFS était insuffisamment détaillée pour mesurer le non-recours à certaines prestations sociales, notamment la prime d'activité, prestation pour laquelle le non-recours n'a pas encore été évalué. Pour pallier ce défaut, il est nécessaire de disposer de données mensuelles détaillées de revenus. Dans cette perspective, la Drees a conduit avec l'Insee et la Cnav (opérateur du DRM) un appariement de l'ERFS avec

le dispositif ressources mensuelles. Une version *ad hoc* de cet appariement a eu lieu en février 2023, sur l'ERFS 2020 ; cet appariement a été renouvelé sur l'ERFS 2021 et vise à être pérennisé. Depuis que l'appariement sur 2020 a été récupéré, la Drees expertise cette source, ce qui nécessite un travail important car le DRM n'est pas une base statistique, mais une base de gestion. Une fois que cette base sera bien maîtrisée, elle pourra être mobilisée, avec l'ERFS 2021 à laquelle elle est appariée, pour identifier précisément les personnes éligibles à la prime d'activité, et comparer les éligibles aux recourants, pour estimer le taux de non-recours à cette prestation, et caractériser le non-recours. En outre, cet appariement constitue une piste d'amélioration méthodologique du modèle de microsimulation Ines, pour le vieillissement des revenus issus de l'ERFS ou pour l'amélioration des modules de tirage de recourants aux prestations sociales (parmi les éligibles). On envisage ensuite d'exploiter cet appariement pour évaluer le non-recours à d'autres prestations sociales.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le domaine de la santé :

Les **comptes nationaux de la santé** présentent la consommation de soins, dont celles dites « en soins de ville » (médecins généralistes, spécialistes, auxiliaires médicaux, etc.). Un chantier important de refonte de la production de cette consommation est en voie de finalisation, et s'achèvera avec la publication des comptes nationaux de la santé 2023 en novembre 2024. Jusqu'à présent, la consommation était estimée à partir de données existantes agrégées (des tableaux comptables par régime de Sécurité sociale), ce qui limitait nécessairement la précision des comptes et la compréhension fine des résultats. Pour pallier cela, un retour aux sources est engagé, qui consiste à construire directement la consommation des soins de ville à partir des données détaillées du SNDS. Ce travail a été débuté en 2023, et s'achèvera en 2024. Dans le panorama annuel des comptes nationaux de la santé, qui sera publié en novembre 2024, l'estimation des dépenses de soins de ville repose sur cette nouvelle opération. Outre l'amélioration méthodologique, cette micro-fondation permettra d'affiner le diagnostic sur cette partie de la consommation de soins, par exemple sur les soins fournis par les médecins généralistes.

Plus largement, la Drees a participé au **changement de base des comptes nationaux**. Au sein de la Drees, cette opération concerne les comptes de la santé et les comptes de la protection sociale (CPS). De nombreux chantiers de ce changement de base affectent directement ces deux produits. Le chantier des assurances sociales est porté par la Drees ; il s'agit d'une modification du périmètre de présentation des comptes de la protection sociale ; jusqu'à présent, le périmètre était constitué des prestations, en nature ou en espèces, versées par les administrations publiques (et notamment les administrations de Sécurité sociale), les mutuelles et les institutions de prévoyance. Ce périmètre, jugé insatisfaisant, évolue en 2024 : le nouveau périmètre sera constitué des administrations publiques, et de la partie collective des organismes complémentaires (entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance). La partie individuelle des organismes complémentaires sera hors du champ des comptes de la protection sociale (même si des estimations pour ces parties continueront à être réalisées et diffusées, pour les utilisateurs qui souhaiterait disposer de chiffres sur ce champ). Pour les CPS, un travail de rétropolation des comptes dans la nouvelle base sera réalisé au 1er semestre 2025.

Dans le domaine social et médico-social :

Post-enquête qualitative longitudinale sur le congé paternité : dans le sillage de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021, la Drees pilote une post-enquête

qualitative en trois vagues visant à évaluer la réforme du congé de paternité survenue en 2021, et notamment ses effets au cours du temps sur les organisations familiales au cours des trois premières années de l'enfant. La première vague de l'enquête qualitative a eu lieu de mars à septembre 2022 auprès de 65 pères et 21 mères (entretiens miroirs). La seconde vague a été conduite sur la même période de 2023. Une troisième et dernière vague a été collectée sur la même période de 2024.

Microsimulation des coûts publics d'accueil de la petite enfance : la Drees a initié des travaux méthodologiques sur la manière de désagréger les coûts publics d'accueil de la petite enfance par type de famille à l'appui notamment des informations issues de l'enquête Modes de garde et d'accueil de la petite enfance réalisée par la Drees en 2021. Cette enquête permet en effet de faire le point sur les solutions d'accueil auxquelles ont recouru les familles ayant un enfant de moins de 6 ans, sur les dépenses que cela a représenté pour elles et sur les aides sociales et fiscales dont elles ont bénéficié.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Drees, en tant qu'organisme faisant le secrétariat du groupe de producteurs de données sur le handicap a publié l'édition 2024 du handicap en chiffres fin novembre, ouvrage qui regroupe des données issues de nombreux organismes différents traitant de la thématique transversale qu'est le handicap.

L'outil de data visualisation Vilas (Visualisation d'Indicateurs Localisés sur l'Action Sociale) a été enrichi de nouvelles fonctionnalités. Une V2 de cet outil a été mis à disposition avec de nouvelles fonctionnalités pour mieux comprendre et visualiser les indicateurs localisés sur l'action sociale (possibilité d'export des graphiques vers un diaporama ou un pdf, possibilité de croiser ou superposer des données, représentation cartographique des indicateurs).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier l'insertion professionnelle des diplômés des écoles de formation aux métiers de la santé (hors professions médicales) et de l'action sociale. (En attente d'une	L'enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales (2017 et 2022).	Drees	BTS	Dares	Ensemble des élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales en 2017 et 2022.

convention de la part de l'Insee)					
Enrichissement fiscal VQS Enrichir l'enquête VQS par les revenus des répondants et par la connaissance des diverses exemptions/avantages fiscaux liés au handicap. Analyser le lien entre incapacité et revenus (En attente d'une convention de la part de l'Insee)	Fideli	Insee	VQS 2021	Drees	Champ VQS
Appariement EIR-VQS Analyser le lien entre retraite (âge et circonstances de départ, montant de pension) et les incapacités. Calculer des espérances de durée à la retraite avec et sans incapacité, et étudier les inégalités selon les caractéristiques de retraite et de carrière.	EIR 2020	Drees	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
Appariement données Cnaf-VQS Analyser les limitations et restrictions d'activité des bénéficiaires de l'AAH.	Données Cnaf	Cnaf	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
Appariement EIR-RI APA 2017 **analyse de** la prévalence de l'APA en fonction des caractéristiques de retraite et de carrière	EIR 2016	Drees	RI APA 2017	Drees	Intersection du champ
Appariement EIR-PCH 2016	EIR 2016	Drees	RI PCH 2016	Drees	Intersection du champ

analyse de la prévalence de la PCH en fonction des caractéristiques de retraite et de carrière					
Appariement RI PCH et RI APA Travaux sur les bascules de prestation autour de 60 ans (reporté)	RI APA 2017	Drees	RI PCH 2016	Drees	Intersection du champ
Appariement BTS et VQS Lien départemental entre limitation et condition d'emploi (En attente d'une convention de la part de l'Insee, remplacé par un appariement avec DSN-Sissmo)	BTS	INSEE	VQS 2021	Drees	Champ VQS
Appariement Vie quotidienne et santé et DSN Sismo Étude de l'emploi des personnes handicapées	VQS 2021	Drees	DSN Sismo	DARES	Intersection du champ
Appariement EIR – EDP enrichi fiscal Étudier les parcours et situations professionnels et personnels des retraités ainsi que l'influence de certains événements de la vie (nombre d'enfants, âge à la naissance des enfants, etc.) sur l'âge de départ à la retraite ou le montant de la retraite. Les données fiscales permettent de mieux connaître le niveau de vie des retraités et d'appréhender le non-recours au	EIR 2020	Drees	EDP (yc enrichissement fiscal)	Insee	Intersection du champ

minimum vieillesse.					
Appariement EIR – Panel Tous salariés Étudier les trajectoires salariales de fins de carrière avant la retraite et, particulièrement, de calculer ce que représente le montant de la retraite par rapport aux derniers salaires (taux de remplacement).	EIR 2020	Drees	Panel Tous Salariés	Insee	Intersection du champ

0. Éléments de contexte en 2024

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés récemment, ou nouveaux pour 2024, visent notamment à compléter la connaissance du fonctionnement et des comportements des acteurs en jeu, à tirer profit des améliorations et innovations survenus dans les systèmes d'information servant de base aux travaux de production statistique ainsi qu'à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années. Elles inspirent l'action du Sies dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans leur évaluation, en propre ou par les chercheurs.

L'enseignement supérieur

En 2024, les priorités de production et de développements ont concerné les problématiques de l'orientation vers ou au sein de l'enseignement supérieur, ainsi que les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion. En particulier, l'enjeu majeur a été la poursuite du développement du dispositif InserSup, dont la réalisation a été accélérée d'une année en 2023. Ce dispositif permet, à partir de l'appariement des déclarations sociales nominatives (DSN) avec les données SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant), de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur, au niveau établissement par formation. Après la mise à disposition des premiers résultats pour les masters et licences professionnelles, les productions ont été étendues aux licences générales en juillet 2024, et écoles d'ingénieur et de commerce en décembre 2024 et enrichies en nouveaux indicateurs (rémunérations notamment) en décembre 2024 également. Par ailleurs, les premières exploitations des résultats de la plateforme d'affectation MonMaster ont été poursuivies en 2024 et ont donné lieu à publications. De plus, en lien avec l'actualité des Jeux olympiques de Paris 2024, une exploitation d'une base de sportifs de hauts niveau appariée aux fichiers SISE a été réalisée et a donné lieu à une publication au premier semestre 2024. Enfin, l'année 2024 a permis de développer des outils de pilotage de l'offre de formation des universités et une réflexion sur la mise en place de nouveaux indicateurs de réussite étudiante a été engagée en s'appuyant notamment des premières études de cohortes d'entrants en enseignement supérieur.

La recherche et le développement

Concernant la recherche et le développement, en 2024 le Sies a poursuivi l'adaptation de ses enquêtes afin de mieux suivre les mesures d'impact de la loi de programmation de la recherche notamment en ce qui concerne le financement du doctorat et le suivi des docteurs et des doctorants. Les principaux dispositifs de mesure qui ont été concernés sont les enquêtes R&D (recherche et développement) auprès des administrations (organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, notamment) et les enquêtes auprès des entreprises, avec l'insertion de questions relatives à l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux prévus par la LPR, ainsi que les enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle.

Concernant la R&D privée, le Sies a finalisé le passage de son enquête à une observation au niveau des entreprises au sens économique et non plus au niveau des unités légales, de l'échantillonnage à la diffusion.

L'emploi d'enseignement et de recherche

Concernant l'emploi d'enseignement et de recherche, courant 2024, le Sies a maintenu l'observation statistique de l'impact de la loi de programmation de la recherche, que ce soit au niveau du volume d'emplois scientifiques, de l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux ou de l'impact des mesures salariales.

Les travaux effectués en 2024, dans le prolongement de ceux réalisés en 2023 sur les projections de départs en retraite des titulaires de l'enseignement et la recherche, ont permis de mesurer l'impact du rebond des départs sur les tensions dans les recrutements à moyen et long terme.

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans
Refonte importante d'enquêtes régulières

α. **(AVG 4, EQRT 1, SERPU 3)** En 2024, le Sies a abouti la seconde phase de la refonte du dispositif SISE (Système d'information de suivi de l'étudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants. Après la première phase de refonte de la plateforme d'échanges de données avec les établissements, la seconde phase, débutée fin 2022, a été consacrée à la réécriture des programmes de contrôles et redressements avec l'objectif de sortie complète du logiciel de programmation statistique SAS.

β. **(AVG 3)** Concernant le dispositif d'enquêtes R&D, les travaux de remise à niveau des outils et méthodes de production se sont poursuivis avec le développement en self de la mise en cohérence des emplois et ressources pour les enquêtes auprès des administrations afin de s'affranchir d'une application Access obsolète et opaque.

χ. **(EQRT 1, SERPU 3)** Parallèlement, le questionnaire de l'enquête auprès des entreprises a été revu pour faciliter la réponse. Des questions portant sur les nouveaux contrats doctoraux y ont été intégrées. Et les traitements post-collecte de la partie spécifique aux chercheurs ont été revus et améliorés.

δ. **(AVG 3)** Concernant l'enquête R&D auprès des entreprises, le passage de l'interrogation en unités légales à l'interrogation en entreprises au sens économique a été finalisé. Après la diffusion en 2023, cette année l'échantillonnage et les redressements ont été adaptés pour prendre en compte l'entreprise au sens économique.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

α. **(AVG 4, AVG 9, AVG 10, AVG 11, EQRT 1, SERPU 3)** Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur (InserSup)
Le Sies a déployé, fin 2023, la V1 du système d'information InserSup permettant de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des diplômés sortants de Licence Professionnelle et de Master des universités, à partir de l'appariement des fichiers des étudiants avec ceux de la Déclaration sociale nominative (DSN) rendu possible avec le Code statistique non signifiant (CSNS) produit par l'Insee.
En 2024, le dispositif s'est étendu aux diplômés de licence générale (mi-2024) et à ceux des écoles d'ingénieurs et de commerce (fin 2024). De plus, un enrichissement en indicateurs permettant de qualifier les emplois occupés (rémunérations et type de contrat de travail) sera effectif fin 2024. Par ailleurs, en 2024, l'expertise préalable en vue de l'intégration dans le dispositif de fichiers de non-salariés a démarré. Une amélioration des applications du système d'information a été développée en vue notamment de retourner davantage d'informations aux établissements en 2025. Enfin, un travail d'unification des données de InserSup avec les données des enquêtes insertions professionnelles a été réalisé en vue d'exposer sur les

plateformes (Parcoursup ou MonMaster) et sur l'Open data du ministère, des taux d'emploi intégrant ceux occupés à l'étranger, et que seules les enquêtes permettent de repérer.

β. **(AVG 11, EQRT 1, SERPU 3)** Après avoir été utilisée pour la première fois en 2023, la nouvelle plateforme de gestion des candidatures d'étudiants en master, MonMaster, a de nouveau permis de constituer des bases statistiques et de les exploiter pour diffuser de premières analyses sur des candidatures réalisées. Des bases en open data retraçant les candidatures et leurs acceptations ainsi que des bilans académiques ont complété en 2024 les deux publications régulières de *Notes flash* du Sies (candidatures puis acceptations).

χ. **(AVG 10, EQRT 1, SERPU 3)** Afin de mieux appréhender l'emploi des étudiants et ses conséquences sur les parcours dans l'enseignement supérieur, la Dares et le Sies ont signé une convention d'appariement entre les données de la DSN et les fichiers d'inscriptions et de diplômes SISE, admission post-bac et « enquête 24 » sur les diplômés de BTS. Les premiers travaux d'appariement et d'exploration ont été initiés par la Dares en 2024 et partagés avec le Sies. Les exploitations de ce nouvel appariement se poursuivront de part et d'autre les années suivantes.

δ. **(AVG 10, EQRT 1, SERPU 3)** À partir d'un fichier de sportifs de haut niveau transmis par l'Agence nationale du sport, l'Insep, et la Direction des sports, le Sies a analysé les caractéristiques étudiantes de ces sportifs identifiés dans les systèmes d'informations statistiques de l'enseignement supérieur. Alors que l'objectif de publier en juin une *Note d'information* exploitant cette innovation avant les Jeux olympiques de Paris a été tenu, la convention passée avec les partenaires du Sies, qui prévoie une mise à disposition annuelle, permettra la poursuite des analyses sur les sportifs de haut niveau les années suivantes notamment en termes de parcours, de réussite et d'insertion professionnelle.

ε. **(SERPU 9)** Nous maintenons une chaîne informatique qui réalise des prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités, prévisions qui prennent notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Cet outil a été adapté en 2023 pour tenir compte de l'impact de la réforme des retraites sur ces prévisions ; les hypothèses sous-jacentes continueront à être questionnées les années suivantes.

f. (**AVG 9, ESM 3)** Des travaux exploratoires de données administratives relatives aux appels à projets de recherche européens et de l'Agence nationale de la Recherche (ANR) ont permis de voir dans quelle mesure ils permettraient d'obtenir des données plus fines sur les domaines d'exécution de la R&D. Ils ne seront pas poursuivis, car il est encore beaucoup trop tôt pour viser une complétude du champ et même une fois celle-ci acquise, il couvrirait une part trop faible de la dépense totale de R&D pour pouvoir être transposée à un niveau macroéconomique. L'ANR de son côté continue à investir ce champ.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

a. **(DSQ 6)** Après la première phase de réforme des bourses étudiantes sur critères sociaux (revalorisation du barème effective à la rentrée 2023), la deuxième phase de réforme de ses bourses vise notamment à abandonner l'actuel barème pour linéariser le calcul du montant des bourses en fonction des revenus familiaux. Le Sies a continué d'assurer la production de nombreuses simulations pour estimer les effets de ces réformes possibles : coût des mesures, effets sur les bénéficiaires, dénombrement des personnes avantagées ou désavantagées par les évolutions, etc. La Drees pourra apporter, *via* l'utilisation de son modèle Ines permettant d'estimer les conséquences des réformes envisagées sur la population des étudiants non actuellement boursiers, son concours pour compléter les estimations proposées par le Sies.

b. **(AVG 7)** Afin de mieux appréhender la santé des étudiants, la sous-direction de la vie étudiante du MESR et le Sies ont sollicité la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et la Drees pour produire des statistiques régulières fondées sur le Système national de données de santé (SNDS). L'instruction de la stratégie adaptée pour parvenir aux productions visées a abouti en 2024. Le Sies et la Drees seront co-maîtrise d'ouvrage de cette opération. Un dossier de protocole scientifique a été soumis au Comité Éthique et Scientifique pour les Recherches, les Études et les Évaluations dans le domaine de la santé (CESREES) qui a formulé un avis favorable avec recommandations. Le dossier complété a été transmis pour avis à la Cnil.

c. **(EQRT 1, SERPU 3)** Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs a été renforcé par un suivi des docteurs cinq ans après l'obtention de leur thèse. La collecte 2024 suit ainsi trois cohortes : les docteurs ayant soutenu leur thèse en 2022, 2020 et 2018 (soit à un an, trois ans et cinq ans après leur soutenance).

d. **(EQRT 1, SERPU 3)** Après la mise en production en janvier 2022 de l'API Statut Étudiant[2] dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers (programme « Dites-le nous une fois »), le développement de la couverture des étudiants et de l'usage par les fournisseurs de services s'est poursuivi. En 2024, une évolution du cahier des charges des données remontées par les établissements a été réalisée afin de permettre des exploitations statistiques des données sur les inscriptions étudiantes de la rentrée et de se substituer à l'enquête flash du 20 octobre réalisée auparavant auprès des universités.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

a. **(EQRT 1, SERPU 3)** La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), avec le soutien actif du Sies, a poursuivi en 2024 l'élaboration d'un nouveau système d'information (Fresq, formations reconnues de l'enseignement supérieur de qualité) répertoriant l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur reconnues (accréditées, visées…) par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Ce répertoire devrait permettre des gains d'efficience et de qualité du dispositif SISE (Système d'information de suivi de l'étudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants. Le Sies assure l'assistance à maîtrise d'œuvre de cette refonte.

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

a. **(AVG 3, AVG 4, AVG 9, AVG 11, EQRT 1, SERPU 3)** En 2024, de nouvelles données ont été mises à disposition en open data sur le site data.esr.gouv.fr :
   - les candidatures *via* la nouvelle plateforme MonMaster (*cf. supra*) ;
   - l'insertion professionnelle des licences générales, écoles d'ingénieur et de commerce *via* InserSup ;
   - les données relatives aux inscriptions en doctorat, au stock de doctorants et aux soutenances de thèse ont été publiées pour la première fois en 2023 ; elles seront mises à jour d'un millésime en 2024 ;
   - les jeux de données relatifs à la R&D des entreprises ont été remis à jour en 2023 et enrichis en 2024.

2L'API Statut étudiant permet de récupérer la liste des inscriptions et admissions d'un étudiant, en précisant les dates de début et de fin d'études, le régime de formation et l'établissement.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Projet InserSup, trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur – aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement	SISE 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Les étudiants diplômés en 2021, 2022 et 2023 dans un établissement d'enseignement supérieur et ne poursuivant pas leurs études
Base MmoSup, Emploi des étudiants inscrits et diplômés de l'enseignement supérieur	SISE, BPBAC, enquête 24	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Étudiants en emploi en France

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Mens sana in corpore sano : le sport de haut niveau dans l'enseignement supérieur français	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/mens-sana-corpore-sano-le-sport-de-haut-niveau-dans-l-enseignement-superieur-francais-96518	**AVG 4**	EQRT1, SERPU3
Les différences d'orientation entre les filles et les garçons à l'entrée de l'enseignement supérieur	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-differences-d-orientation-entre-les-filles-et-les-garcons-l-entree-de-l-enseignement-superieur-96201	**AVG 5**	EQRT1, SERPU3, SERPU8
Les étudiants européens en mobilité internationale entre l'Union européenne et la France	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-etudiants-europeens-en-mobilite-internationale-entre-l-union-europeenne-et-la-france-95112	**AVG 3**	EQRT1, SERPU3
Les départs en retraite des enseignants titulaires des EPSCP augmenteraient de près de 40 % entre 2022 et 2030	Les départs en retraite des enseignants titulaires des EPSCP augmenteraient de près de 40 % entre 2022 et 2030 | ESR	**AVG 4**	
L'insertion professionnelle à 1 an des docteurs diplômés en 2020	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-insertion-professionnelle-un-des-docteurs-diplomes-en-2020-97466	**AVG 4** **AVG 5**	DQS 6. EQRT 1 SERPU 3
L'activité de R&D selon les catégories d'entreprises en 2021 - Résultats détaillés pour 2021	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-activite-de-rd-selon-les-categories-d-entreprises-en-2021-resultats-detailles-pour-2021-96778	**AVG 8**	
L'insertion professionnelle des sortants d'écoles d'ingénieurs et de commerce	*Sortie prévue en décembre 2024*	**AVG 4** **AVG 9** **AVG 10** **AVG 11**	EQRT 1 SERPU 3
InserSup : un nouveau dispositif pour mesurer et qualifier l'insertion professionnelle des sortants du supérieur	*Article Courrier des statistiques, sortie prévue en début 2025*	**AVG 4** **AVG 9** **AVG 10** **AVG 11**	EQRT 1 SERPU 3

- SSMSI - SSM Sécurité intérieure -

0. Éléments de contexte en 2024

En 2024, le SSMSI a franchi une étape décisive dans sa montée en charge, avec la parution de publications ou ouvrages totalement inédits et très attendus, réalisés à partir de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) : premiers résultats de l'édition VRS 2023 le 14 novembre 2024 (au lieu du 14 décembre 2023 pour l'édition précédente) avec, pour la première fois, des évolutions annuelles (y compris significativité associée) ; premiers résultats thématiques de VRS 2022 sur les interactions entre les forces de sécurité intérieure et la population le 29 novembre 2024 ; enfin, premiers résultats départementaux (y compris en Outre-mer) de VRS 2022 sur le sentiment d'insécurité le 12 décembre 2024.

Le SSMSI a mis en place à titre exceptionnel un tableau hebdomadaire de suivi de la délinquance enregistrée pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024. Neuf numéros, publiés entre juillet et septembre, ont ainsi présenté l'évolution des principaux indicateurs agrégés de la délinquance sur la période. À cette occasion, le SSMSI a pu mettre en avant les limites méthodologiques afférentes à la communication de données brutes, non consolidées, historiquement utilisées, ce qui a permis de faire de la pédagogie auprès des directions du ministère et de la presse.

Le chantier majeur d'appariement statistique entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice, entamé à la mi-2023 en coopération avec le SSM Justice, s'est poursuivi en 2024. Les méthodes d'appariement ont été testées sur de nouveaux champs infractionnels (coups et blessures volontaires et stupéfiants) pour lesquels les résultats sont encourageants.

En 2024, le SSMSI a achevé plusieurs chantiers méthodologiques sur les données administratives associées à la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales, ce qui a donné lieu à de nombreuses publications inédites, dont la plupart ont enrichi ou viendront enrichir les produits de diffusion réguliers du service : extension de la note de conjoncture mensuelle à la France (y compris DROM donc) ; premier bilan de la délinquance à mi-année 2024 établi sur 12 mois glissants ; premiers résultats sur les quartiers de reconquête républicaine (QRR) ; premier panorama complet des violences physiques et sexuelles (avec distinction du cadre conjugal, du cadre familial non conjugal et hors cadre familial) ; premiers résultats sur diverses thématiques (tentatives d'homicide, infractions liées au numérique, mis en cause pour blanchiment de capitaux, refus d'obtempérer routiers) ; refonte d'indicateurs (escroqueries et fraudes aux moyens de paiement). D'autres travaux sont lancés : délimitation de la criminalité organisée, suivi du trafic de migrants, constitution de séries longues.

Afin de consolider et d'enrichir les statistiques sur la délinquance, le SSMSI accède progressivement à de nouvelles données administratives : données relatives aux plateformes THESEE pour le dépôt de plainte et de signalement pour les e-escroqueries et PERCEVAL pour le signalement des fraudes à la carte bancaire. D'autres demandes d'accès sont en cours, comme la main courante de la police nationale et les déclarations d'usagers (MCPN et DU) ou les données de gestion des interventions de la gendarmerie nationale (source BDSP[3]), avec des délais variables pour la mise en œuvre.

Le SSMSI a entamé, à l'automne 2024, l'élargissement de son champ de compétences à la thématique de l'emploi et des conditions de travail dans les métiers de la sécurité, avec notamment le recrutement d'un attaché-statisticien en septembre. Des premiers travaux ont démarré dans le cadre de la coordination des données administratives (DSN, Siasp), avec l'Insee, le SSM du ministère des Armées et celui de la Fonction publique. Des contacts sont entamés en parallèle avec les services RH des directions métiers du ministère.

3Base de Données de Sécurité Publique

Toujours dans la perspective d'amplifier l'ouverture de ses données statistiques sur la sécurité intérieure auprès du grand public, le SSMSI a refondu la diffusion des données de référence à l'échelle départementale en proposant un atlas départemental de la délinquance. Cet atlas offre plusieurs niveaux de lecture (national, régional et départemental) et facilite la mise en perspective des données dans l'espace, le temps et entre indicateurs de délinquance. Cet ouvrage publié le 18 juillet 2024 comptabilise en novembre 2024 près de 8 000 téléchargements.

En matière de nouvelles datavisualisations, le SSMSI finalise le développement d'une nouvelle application pour fin 2024 portant sur les enquêtes de victimation. Dans un premier temps, à des fins d'historisation, cette datavisualisation permet la diffusion d'un cube de données temporelles établi à partir des résultats annuels des enquêtes Cadre de Vie et sécurité 2006 - 2020 (dans le respect des règles du secret statistique). Au total, le SSMSI a comptabilisé plus de 50 000 connexions à ses outils de datavisualisation au cours des 12 derniers mois.

L'année 2024 a vu se poursuivre la déclinaison de la stratégie de communication interne et externe du SSMSI afin d'accroître sa visibilité au sein du ministère, auprès des journalistes et du grand public. Aussi, un certain nombre d'actions ont-elles été conduites pour poursuivre la mise en valeur des publications et des produits de diffusion, en particulier *via* les réseaux sociaux : développement des posts et des infographies ; réalisation de vidéos et d'animations pédagogiques ; organisation de points presse ; diffusion régulière de communiqués. Par ailleurs, un intranet accessible à tout le ministère de l'Intérieur, à ses directions et services, a été créé à l'automne et des produits destinés aux nouveaux arrivants ont été réalisés.

Enfin, l'année 2024 marquant les 10 ans du SSMSI, une journée de colloque marquera cet événement le 13 décembre. Cette journée rassemblera les partenaires privilégiés du service (police, gendarmerie, administrations, Insee et service statistique public, organismes de recherche, élus, etc.) pour illustrer le chemin parcouru et fixer des perspectives. À cette occasion, une brochure sur les chiffres clés de la délinquance sera publiée dans un effort de pédagogie pour les utilisateurs.

1. Travaux en 2024

En 2024, le SSMSI a franchi une étape décisive dans sa montée en charge, avec la parution de publications ou ouvrages totalement inédits et très attendus, réalisés à partir de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), tout en assurant au quotidien la conduite des différentes éditions des enquêtes en cours et à venir.

Le SSMSI a mis en place à titre exceptionnel un tableau hebdomadaire de suivi de la délinquance enregistrée pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024. Le chantier majeur d'appariement statistique entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice, entamé à la mi-2023, s'est poursuivi en 2024.

En 2024, le SSMSI a achevé plusieurs chantiers méthodologiques sur les données administratives associées à la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales, ce qui a donné lieu à de nombreuses publications inédites, dont la plupart ont enrichi ou viendront enrichir les produits de diffusion réguliers du service.

Le SSMSI a entamé, à l'automne 2024, l'élargissement de son champ de compétences à la thématique de l'emploi et des conditions de travail dans les métiers de la sécurité, avec notamment le recrutement d'un attaché-statisticien en septembre.

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans
Refonte importante d'enquêtes régulières

● Enquête de victimation Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), conduite par le SSMSI depuis 2022, est une enquête multimode (internet, téléphone, papier et face-à-face), réalisée de mars à juillet auprès d'un échantillon de 200 000 individus. Le dispositif comprend un questionnaire socle adressé à ce large échantillon pour mesurer les principaux indicateurs nationaux et départementaux de victimation et d'opinion en matière de sécurité ainsi qu'un questionnaire thématique ciblé différent chaque année. À ce stade, l'enquête porte sur les individus âgés de 18 ans et plus, vivant en logement ordinaire et résidant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion.

En 2024, le SSMSI a conduit la troisième édition de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), avec un questionnaire socle consolidé et un questionnaire thématique inédit sur le lien entre la victimation et le milieu sportif – en y intégrant les loisirs encadrés –. Pour ce dernier, un suréchantillon concernant les sportifs de haut niveau a été conçu en partenariat avec l'Injep. En outre, le SSMSI a élaboré, en concertation avec la Mildeca (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) et l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives), un nouveau questionnaire thématique pour l'enquête VRS 2025 portant sur le lien entre la victimation et les conduites addictives. Enfin, le SSMSI a commencé à travailler sur la conception d'un questionnaire sur la cybervictimation, avec le ComCyber-MI (Commandement du Ministère de l'Intérieur dans le cyberespace) pour l'édition VRS 2026 [*cf.* AVG 2 et SERPU 6].

Par ailleurs en lien avec la Directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui stipule (Art. 44.3) que « les États membres s'efforcent de mener des enquêtes auprès de la population à intervalles réguliers, pour évaluer la prévalence et les tendances de toutes les formes de violence relevant de la présente directive. »,

le SSMSI participe à une *task force* d'Eurostat pour élaborer une enquête sur les violences liées au genre. En fonction de l'avancée des travaux, cette enquête pourrait constituer l'enquête thématique de VRS en 2027 ou 2028. Elle s'inscrirait ainsi dans la continuité de l'enquête Genese (Genre et Sécurité) conduite par le SSMSI en 2021 : cette enquête avait bénéficié d'un financement européen suite à un appel à projets lancé par Eurostat pour le déploiement, à l'échelle nationale par les États membres, d'une enquête expérimentale sur les « violences liées au genre » ("*Gender Based Violence Survey*") sur la base d'un questionnaire validé au niveau européen.

Enfin, la palette des publications associées à l'enquête VRS a franchi une étape décisive en 2024 : publication des premiers résultats de l'édition VRS 2023 le 14 novembre 2024 (au lieu du 14 décembre 2023 pour l'édition précédente) avec, pour la première fois, des évolutions annuelles (y compris avec significativité associée) ; parution des premiers résultats thématiques de VRS 2022 sur les interactions entre les forces de sécurité intérieure et la population le 29 novembre 2024 ; enfin, publication des premiers résultats départementaux (y compris sur trois départements d'Outre-mer) de VRS 2022 sur le sentiment d'insécurité le 12 décembre 2024.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

● Afin de consolider et d'enrichir les statistiques sur la délinquance, le SSMSI accède progressivement à de nouvelles données administratives. Des flux ont été mis en place entre l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI créée en 2024) et le SSMSI pour l'accès aux données relatives aux plateformes THESEE pour le dépôt de plainte et de signalement pour les e-escroqueries et PERCEVAL pour le signalement des fraudes à la carte bancaire (*cf.* AVG 9, SERPU 6). Les données de THESEE complètent ainsi le diagnostic des plaintes enregistrées par les services de sécurité, notamment dans le cadre de la note de conjoncture et des bilans annuels. Les données sur PERCEVAL ont été valorisées dans le cadre d'une publication sur les escroqueries enregistrées par les services de sécurité, publiée en juillet 2024, et d'un document de travail sur le montant du préjudice lié aux escroqueries, publié en août 2024.

Des travaux ont également été conduits sur les saisies d'avoirs criminels entre 2012 et 2020, à partir d'une base de données de la Plateforme d'identification des avoirs criminels (PIAC), éclairant la part des saisies effectuées dans des procédures de criminalité organisée, ou en lien avec des infractions à la législation sur les stupéfiants, qui ont fait l'objet d'une publication en mars 2024 (AVG 9, SERPU 6). Le SSMSI a poursuivi ses travaux à partir de la base de données Osiris de l'OFAST (Office anti-stupéfiants), sur les saisies de stupéfiants, en vue notamment de décliner les indicateurs de trafic et d'usage de stupéfiants par type de stupéfiants.

L'accès aux données de la main courante de la police nationale et aux déclarations d'usagers (MCPN et DU) a été demandé à la DGPN et une demande d'accès *via* le 7bis a été formulée. La mise à disposition effective des données se heurte encore à ce stade à des problèmes techniques. En parallèle, une demande d'accès aux données de gestion des interventions de la gendarmerie nationale (source BDSP) est en cours d'instruction (*cf.* AVG 9, SERPU 6).

Les travaux liés à la refonte du logiciel de rédaction des procédures de la police nationale se poursuivent (programme XPN). Le SSMSI a notamment été consulté pour définir les besoins en termes de collecte de données pour assurer la production à l'identique des données relatives à l'État 4001.

● Le chantier majeur d'appariement statistique entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice, entamé à la mi-2023, s'est poursuivi en 2024. Ces travaux sont effectués en collaboration avec le SSM Justice (SSER) et ont pour objectif de pouvoir suivre longitudinalement les procédures pénales et d'évaluer statistiquement le suivi pénal par champ contentieux, par population de victimes ou de mis en cause (*cf.* AVG 10, SERPU 5).

Les méthodes d'appariement ont été testées sur de nouveaux champs infractionnels (coups et blessures volontaires et stupéfiants) pour lesquels les résultats sont encourageants. D'autres méthodes d'appariement doivent encore être testées (à partir du code statistique non signifiant notamment) et une nouvelle extraction de données du ministère de la Justice, réalisée récemment, va permettre d'actualiser les rapprochements précédemment effectués. Un inspecteur général de l'Insee (à mi-temps) assure la coordination du projet depuis le mois d'octobre 2024.

● Le SSMSI a entamé, à l'automne 2024, l'élargissement de son champ de compétences à la thématique de l'emploi et des conditions de travail dans les métiers de la sécurité (*cf.* SERPU 9), avec notamment le recrutement d'un attaché-statisticien. Des premiers travaux ont démarré dans le cadre de la coordination des données administratives (DSN, Siasp), avec l'Insee et notamment le SSM du ministère des Armées et celui de la Fonction publique. Des contacts sont entamés en parallèle avec les services RH des directions métiers du ministère pour s'acculturer au mieux aux spécificités des personnels métiers et pouvoir utiliser les données issues des SIRH correspondants.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

● La note de conjoncture sur la délinquance enregistrée a été enrichie en 2024. Depuis le mois de mars 2024, la note porte sur le champ de la France, après l'intégration complète des DROM dans le périmètre (*cf.* AVG 8). En juillet 2024, quatre indicateurs ont été rénovés afin de mieux définir leurs contours : les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles, les destructions et dégradations volontaires et les escroqueries et fraudes aux moyens de paiement.

En cohérence avec les enrichissements apportés à la note de conjoncture, ainsi qu'avec les divers travaux méthodologiques menés au SSMSI, l'édition du bilan annuel définitif de la délinquance enregistrée en 2023 a été largement rénovée et enrichie (fiches supplémentaires, éclairages originaux, etc.). Dans cette édition du bilan définitif de la délinquance, un éclairage a été consacré aux violences urbaines de 2023. Il permet ainsi de décrire « à froid » cet évènement marquant pour l'année 2023 en matière de sécurité intérieure. Enfin, la publication du rapport a été avancée de deux mois par rapport à l'édition précédente.

Fin octobre 2024, le SSMSI a publié pour la première fois un point à mi-année 2024 de la délinquance enregistrée, établi sur douze mois glissants (de juillet 2023 à juin 2024). Cette analyse qui sera désormais renouvelée chaque année vient compléter l'analyse conjoncturelle du SSMSI publiée chaque mois en intégrant les requalifications des crimes et délits intervenues au-delà du mois observé.

● Le SSMSI a mis en place à titre exceptionnel un tableau hebdomadaire de suivi de la délinquance enregistrée pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024. Neuf numéros, publiés entre juillet et septembre, ont ainsi présenté l'évolution des principaux indicateurs agrégés de la délinquance sur la période. À cette occasion, le SSMSI a pu mettre en avant les limites méthodologiques afférentes à la communication de données brutes, non consolidées (manque de recul, évolution hebdomadaire, etc.) historiquement utilisées, ce qui a permis de faire de la pédagogie auprès des directions du ministère et de la presse. Un bilan consolidé sera publié en janvier 2025.

● Pour la première fois, faisant suite notamment à un intérêt marqué de la Cour des comptes et du Parlement, et prenant modèle sur ce que le SSMSI produit et diffuse déjà pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le SSMSI a publié, début décembre 2024, une étude et trois jeux de séries longues (2016-2022, infractions victimes et mis en cause) sur la délinquance enregistrée dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR - dispositif spécifique de la politique de sécurité mis en place au ministère de l'Intérieur).

● Dans le cadre de la gouvernance du SSMSI, des comités techniques pilotés par le SSMSI et réunissant des services de police et de gendarmerie nationales visent depuis deux ans à faire bénéficier les statistiques utilisées historiquement pour le pilotage de l'activité des forces de sécurité intérieure (à partir de l'État 4001)

des avancées méthodologiques réalisées par le SSMSI, en veillant tout particulièrement à harmoniser les indicateurs entre police et gendarmerie et les méthodes de calcul associées.

En mai 2024, le SSMSI a clôturé les travaux méthodologiques du comité technique consacré aux violences intrafamiliales (VIF). Une nouvelle définition du périmètre des infractions retenues et du champ infractionnel a ainsi été proposée par le SSMSI à l'ensemble des services de police et gendarmerie nationales qui l'appliquent à présent. Le comité technique sur les violences urbaines est toujours en cours afin de mieux quantifier ce phénomène. Enfin, le SSMSI engagera fin 2024 un nouveau comité technique portant sur la délimitation de la criminalité organisée. Ces travaux permettront notamment de quantifier la part de la criminalité organisée dans les différents champs infractionnels (*cf.* SERPU 6).

● En 2024, le SSMSI a achevé plusieurs chantiers méthodologiques sur les données administratives associées à la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales, ce qui a donné lieu à de nombreuses publications inédites, dont la plupart ont enrichi ou viendront enrichir les produits de diffusion réguliers du service.

Le SSMSI a achevé les travaux engagés en 2022 en vue de l'amélioration du repérage de la cybercriminalité dans ses bases statistiques, issues des logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie nationales : une variable multicatégorielle des « infractions liées au numérique » a été créée, ce qui a donné lieu à une première publication en avril 2024. Le SSMSI a engagé de nouvelles analyses à partir de cette variable afin d'étudier la part des infractions liées au numérique dans différents champs infractionnels : une première analyse autour du cyberharcèlement a été initiée en partenariat avec la Depp, et fera l'objet d'un dossier dans la prochaine édition de l'*Insee Références* sur le numérique (*cf.* AVG 3). Le SSMSI travaille également sur la requalification des atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (ASTAD). Par ailleurs, le service a déployé son logiciel de labellisation dans le cadre de son projet de repérage fin de la cybercriminalité à l'aide de méthodes d'analyse textuelle, projet qui se poursuit.

En 2024, le SSMSI a expertisé le champ des escroqueries et des fraudes aux moyens de paiement, conduisant à une refonte de cet indicateur. Ces travaux ont abouti à une publication inédite en juillet 2024, et ont été repris dans les productions régulières du SSMSI (bilans et notes de conjonctures). Le SSMSI a également finalisé ses travaux d'estimation du montant du préjudice lié aux escroqueries et aux fraudes aux moyens de paiement, engagés en 2023. Ces travaux, qui mobilisent de nombreuses sources du service (enquêtes CVS, VRS, bases statistiques et données PERCEVAL) ont été publiés dans un document de travail en août 2024, et ont été présentés dans deux conférences académiques européennes de criminologie.

Le SSMSI a publié pour la première fois début 2024 une série annuelle fiabilisée des tentatives d'homicide enregistrées depuis 2016. De même, un premier panorama complet des violences physiques et sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie (avec distinction du cadre conjugal, du cadre familial non conjugal et hors cadre familial) a été publié début 2024 pour l'année 2023. Il constituera par la suite un marronnier synthétique qui complétera les marronniers spécifiques à chaque type de violence mis en place en 2023 et 2024.

Dans le cadre du 3e plan national d'action contre l'exploitation et la traite des êtres humains lancé en décembre 2023 par le gouvernement et piloté par la Miprof (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), le SSMSI a poursuivi et élargi ses travaux sur cette thématique. La publication annuelle du 15 octobre 2024, réalisée en partenariat avec le SSM Justice, inclut de nombreux nouveaux indicateurs, en particulier sur les analyses départementales, et sur le contexte intrafamilial des atteintes, répondant ainsi à une forte attente des associations d'aide aux victimes de traite des êtres humains. Le SSMSI a également travaillé avec la Drees afin d'étudier la possibilité d'enrichir les questionnaires des enquêtes ES-DS (enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale) et du volet ASE (aide sociale à l'enfance) de l'enquête aide sociale, sur les thématiques liées à la traite des êtres humains. Le SSMSI exploite par ailleurs les données des anciennes éditions de l'enquête ES-DS, sur les établissements proposant des hébergements

pour les personnes victimes de prostitution et celles victimes de traite des êtres humains, qui donnera lieu à une publication inédite en 2025 (*cf.* AVG 9, AVG 11, DQS 8 et SERPU 6).

Le SSMSI conduit également des travaux visant à délimiter et analyser différents champs infractionnels, notamment le blanchiment de capitaux, la fraude documentaire et à l'identité, et le trafic de migrants (*cf.* SERPU 6). Ainsi, dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB), et conformément aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et de l'Autorité de la statistique publique, le SSMSI a publié en octobre des premières données provisoires sur les mis en cause pour blanchiment de capitaux et pour financement du terrorisme. Le SSMSI poursuit également ses travaux, au sein du groupe de travail statistique du COLB, afin de finaliser la méthodologie de calcul de ces indicateurs (*cf.* AVG 9). Le SSMSI poursuit par ailleurs ses travaux sur la fraude documentaire et à l'identité, conformément à la stratégie ministérielle de lutte contre ce type de fraude. En 2024, le service a également engagé des travaux sur la délimitation du trafic de migrants, et a suivi l'avancement de la nouvelle directive de l'Union européenne relative au trafic de migrants, en lien avec les autres administrations concernées.

En outre, le SSMSI a réalisé pour la première fois une expertise qualité sur les refus d'obtempérer routiers, ce qui a donné lieu à une publication inédite sur le sujet en avril 2024, avec, en perspective, une actualisation annuelle de type marronnier. De manière plus ponctuelle, le SSMSI a réalisé des bilans totalement inédits liés à deux types d'évènements très différents : l'un sur la délinquance enregistrée lors des finales de la Coupe du monde de football en juillet 2018 et décembre 2022, l'autre sur les infractions mises en place en lien avec le Covid-19 et enregistrées entre mars 2020 et juillet 2022.

Enfin, le SSMSI a initié un chantier visant à définir un mode de calcul des indicateurs liés aux victimes et aux mis en cause afin de mieux appréhender les doublons de comptabilisation (deux infractions proches au sein d'une même procédure). La première étape de ces travaux a consisté en un état des lieux des pratiques actuelles de comptabilisation. L'aboutissement de ces travaux est prévu pour l'année 2025.

● Par ailleurs, le SSMSI a conduit en 2024 des travaux visant à construire des séries longues de la délinquance enregistrée, en particulier sur les homicides et les infractions à la législation sur les stupéfiants, dans un contexte historique où les évolutions statistiques ou informatiques et les changements législatifs ou juridiques ne sont que rarement ou très insuffisamment documentés. Ces travaux ont vocation à être publiés au tournant de l'année 2024.

● La publication du rapport de l'édition 2023 de l'enquête VRS a été avancée d'un mois par rapport à celle de l'édition précédente. En outre, elle intègre notamment pour la première fois des évolutions annuelles (avec significativité associée). Le champ du rapport précédent, identique à celui de l'enquête CVS (personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en France métropolitaine) a par ailleurs été étendu à celui de l'enquête VRS (personnes âgées de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion).

Le SSMSI a continué ses travaux de quantification des effets de mode dans l'enquête VRS. Aux travaux initiaux qui portaient sur la comparaison entre téléphone et internet lors de l'enquête socle se sont ajoutées des comparaisons avec le mode papier ainsi que des travaux relatifs au volet thématique.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le SSMSI est responsable du guide de méthodologie statistique définissant les règles de comptabilisation des crimes et délits non routiers enregistrés par les services de police et de gendarmerie. La dernière version de ce guide date de 2015. Un comité technique rassemblant la DGPN, la DGGN, la PP et le SSMSI a été instauré à la fin de l'année 2024 pour mettre à jour ce guide en adaptant certaines règles de comptabilisation (*cf.* SERPU 6). L'aboutissement de ces travaux est prévu pour l'année 2025.

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le SSMSI a poursuivi sa stratégie en matière d'ouverture de la donnée statistique sur la délinquance et l'insécurité ainsi que celle des codes sources visant à diffuser l'information statistique fiabilisée au niveau de détail le plus fin possible et les codes algorithmiques des modèles statistiques associés tout en respectant les obligations liées au secret statistique, à la robustesse et à la qualité (*cf.* AVG 11).

S'agissant de l'open data et de la valorisation par des techniques de datavisualisation, le SSMSI poursuit la mise à jour régulière de ses applications afin d'intégrer de nouveaux indicateurs ayant fait l'objet d'une publication, actualiser ceux déjà présents dans ces applications et améliorer l'expérience utilisateur en appliquant les recommandations formulées récemment par l'Insee (*cf. Courrier des statistiques* n° 10). Les codes sources des datavisualisations sont systématiquement mis à jour et à disposition.

Toujours dans la perspective d'amplifier l'ouverture de ses données statistiques sur la sécurité intérieure auprès du grand public le SSMSI a refondu la diffusion de données de référence à l'échelle départementale en proposant un atlas départemental de la délinquance (*cf.* AVG 8). Cet atlas offre plusieurs niveaux de lecture (national, régional et départemental) et facilite la mise en perspective des données dans l'espace, le temps et entre indicateurs de délinquance. Cet ouvrage publié le 18 juillet 2024 comptabilise en novembre 2024 près de 8 000 téléchargements. En 2024, les statistiques sur les homicides ont été intégrées à la base de données régionales et départementales sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale.

En matière de nouvelles datavisualisations, le SSMSI finalise le développement d'une nouvelle application pour fin 2024 portant sur les enquêtes de victimation. Dans un premier temps, à des fins d'historisation, cette datavisualisation permet la diffusion d'un cube de données temporelles établi à partir des résultats annuels des enquêtes Cadre de Vie et sécurité 2006 – 2020 (dans le respect des règles du secret statistique).

Au total, le SSMSI a comptabilisé plus de 50 000 connexions à ces outils de datavisualisation au cours des 12 derniers mois (*cf.* AVG 11).

La refonte des produits de diffusion internes se poursuit en réduisant les produits spécifiques et en développant les produits pour le plus grand nombre conformément aux principes d'impartialité et d'objectivité du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Les outils de datavisualisation et la politique d'open data développés par le SSMSI contribuent à réduire le nombre de produits de diffusion spécifiques.

L'année 2024 a vu se poursuivre la déclinaison de la stratégie de communication interne et externe du SSMSI afin d'accroître sa visibilité au sein du ministère, auprès des journalistes et du grand public, l'accompagnant ainsi dans son développement (*cf.* AVG 8). Aussi, un certain nombre d'actions ont-elles été conduites pour poursuivre la mise en valeur des publications, en particulier *via* les réseaux sociaux (+ 60 % d'abonnés sur LinkedIn et + 70 % sur Instagram) : développement des posts et des infographies ; réalisation de vidéos et d'animations pédagogiques ; organisation de points presse ; diffusion régulière de communiqués ; développement des relations et des partenariats avec la Dicom, le Sicop et le Sirpa ; création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants et d'un intranet accessible à tout le ministère de l'Intérieur, à ses directions et services ; organisation de séminaires internes.

Le SSMSI a poursuivi sa contribution au groupe de travail piloté par l'Insee et l'Apie (Mission Appui au patrimoine immatériel de l'État) sur la stratégie de marque SSP. Enfin, l'année 2024 marquant les 10 ans du SSMSI, une journée de colloque marquera cet événement mi-décembre. Il rassemblera les partenaires privilégiés du service (police, gendarmerie, administrations, Insee et service statistique public, organismes de recherche, élus, etc.) pour illustrer le chemin parcouru et fixer des perspectives. À cette occasion une brochure sur les chiffres clés de la délinquance sera publiée dans un effort de pédagogie pour les utilisateurs (AVG 11).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet pour 2024 ; projets prévus en 2025

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
La délinquance enregistrée lors des finales de la Coupe du monde de football en juillet 2018 et décembre 2022 - *Info Rapide* n° 30 Janvier 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-30-La-delinquance-enregistree-lors-des-finales-de-la-Coupe-du-monde-de-football-en-juillet-2018-et-decembre-2022	**AVG 11**	**SERPU 6**
Les victimes d'homicides et de tentatives d'homicide enregistrées par les services de sécurité de 2016 à 2022 - *Info rapide* n° 31 Janvier 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Info-rapide/Info-rapide-n-31-Les-victimes-d-homicides-et-de-tentatives-d-homicide-enregistrees-par-les-services-de-securite-de-2016-a-2022	**AVG 11**	**SERPU 6**
Insécurité et délinquance en 2023, une première photographie - *Interstats Analyse* n° 64 Janvier 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2023-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-n-64	**AVG 11**	
Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023 - *Interstats Analyse* n° 65 Janvier 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Geographie-departementale-de-la-delinquance-enregistree-en-2023-Interstats-Analyse-n-65	**AVG 8** **AVG 11**	**TRT 2** **TRT 3**
Les victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité en 2023 - *Info Rapide* n° 32 Février 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-32-Les-victimes-de-violences-physiques-ou-sexuelles-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2023	**AVG 11**	**SERPU 6**

Les violences sexuelles hors cadre familial enregistrées par les services de sécurité en 2023 - *Info rapide* n° 33 Mars 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-33-Les-violences-sexuelles-hors-cadre-familial-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2023	**AVG 11**	**SERPU 6**
Les refus d'obtempérer routiers enregistrés de 2016 à 2023 : des délits en légère baisse - *Info rapide* n° 36 Avril 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-36-Les-refus-d-obtemperer-routiers-enregistres-de-2016-a-2023-des-delits-en-legere-baisse	**AVG 8** **AVG 9**	**SERPU 6**
Les infractions liées au numérique enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023 : panorama d'une criminalité hétérogène - I*nterstats Analyse* n° 67 Avril 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-infractions-liees-au-numerique-enregistrees-par-la-police-et-la-gendarmerie-de-2016-a-2023-Panorama-d-une-criminalite-heterogene-Interstats-Analyse-n-67	**AVG 2**	
Les escroqueries enregistrées par les services de sécurité entre 2016 et 2023 - *Interstats Analyse* n° 68 Juillet 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-escroqueries-enregistrees-par-les-services-de-securite-entre-2016-et-2023-Interstats-Analyse-n-68	**AVG 11**	**SERPU 6**

Les violences physiques hors cadre familial enregistrées par les services de sécurité en 2023 - *Info Rapide* n° 39 Juillet 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-39-Les-violences-physiques-hors-cadre-familial-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2023	**AVG 11**	**SERPU 6**
Quartiers de reconquête républicaine : davantage de vols et de violences enregistrés que sur le reste du territoire *Info Rapide* n° 40 Juillet 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Info-rapide/Info-Rapide-n-40-Quartiers-de-reconquete-republicaine-davantage-de-vols-et-de-violences-enregistres-que-sur-le-reste-du-territoire	**AVG 8**	**SERPU 6**
Interstats Références - Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique Juillet 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-References/Insecurite-et-delinquance-en-2023-bilan-statistique-et-atlas-departemental	**AVG 11**	
Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2023 Juillet 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-References/Insecurite-et-delinquance-en-2023-bilan-statistique-et-atlas-departemental	**AVG 8** **AVG 11**	**SERPU 6**
Les victimes domiciliées à l'étranger de crimes et délits enregistrés par les services de sécurité de 2016 à 2023 - *Interstats Analyse* n° 69 Juillet 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-victimes-domiciliees-a-l-etranger-de-crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-securite-de-2016-a-2023-Interstats-Analyse-n-69	**AVG 11**	**TRT 4**
Tableau de suivi statistique de la délinquance enregistrée pendant les JOP 2024 Juillet à septembre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Tableau-de-suivi-statistique-de-la-delinquance-enregistree-pendant-les-JOP-2024	**AVG 11**	**SERPU 6**
Le montant du préjudice dû aux escroqueries et aux fraudes aux moyens de paiement - *Document de travail* n° 3 Août 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Document-de-travail-n-3-Le-montant-du-prejudice-du-aux-escroqueries-et-aux-fraudes-aux-moyens-de-paiement		**SERPU 6**
La traite et l'exploitation des êtres humains : un état des lieux en 2024 à partir des données administratives - *Interstas Analyse* n° 70 Octobre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/La-traite-et-l-exploitation-des-etres-humains-un-etat-des-lieux-en-2024-a-partir-des-donnees-administratives-Interstats-Analyse-70	**AVG 9**	**DQS 8** **SERPU 6**
Les mis en cause pour blanchiment de capitaux et pour financement du	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-mis-en-cause-pour-blanchiment-de-	**AVG 9**	**SERPU 6**

terrorisme enregistrés par les services de sécurité en 2023 : résultats provisoires Octobre 2024	capitaux-et-pour-financement-du-terrorisme-enregistres-par-les-services-de-securite-en-2023-resultats-provisoires		
La délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales : un point à mi-année - *Info Rapide* n° 43 Octobre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Info-rapide/Info-Rapide-n-43-La-delinquance-enregistree-par-la-police-et-la-gendarmerie-nationales-un-point-a-mi-annee-2024	**AVG 11**	**SERPU 6**
Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2023, victimation - délinquance et sentiment d'insécurité Novembre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-2023-victimation-delinquance-et-sentiment-d-insecurite	**AVG 11**	**SERPU 6**
2,7 millions d'infractions liées au Covid-19 enregistrées durant l'état d'urgence sanitaire entre mars 2020 et juillet 2022 - *Info Rapide* n° 45 Novembre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-45-2-7-millions-d-infractions-liees-au-Covid-19-enregistrees-durant-l-etat-d-urgence-sanitaire-entre-mars-2020-et-juillet-2022	**AVG 11**	**SERPU 6**
Un tiers de la population concernée par un contact avec les forces de sécurité intérieure entre juin 2021 et mai 2022 - *Interstats Analyse* n° 71 Novembre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Un-tiers-de-la-population-concernee-par-un-contact-avec-les-forces-de-securite-interieure-entre-juin-2021-et-mai-2022	**AVG 9**	**SERPU 10**
Quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers de reconquête républicaine : davantage de violences enregistrées que sur le reste du territoire en 2023 - *Info Rapide* n° 46 Décembre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-46-Quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-et-quartiers-de-reconquete-republicaine-davantage-de-violences-enregistrees-que-sur-le-reste-du-territoire-en-2023	**AVG 8**	**SERPU 6**
Sentiment d'insécurité et présence de patrouilles des forces de sécurité intérieure : des résultats contrastés par département - *Interstats Analyse* n° 72 Décembre 2024	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Sentiment-d-insecurite-et-presence-de-patrouilles-des-forces-de-securite-interieure-des-resultats-contrastes-par-departement-Interstats-Analyse-n-72	**AVG 8** **AVG 9** **AVG 11**	**SERPU 10**

Les avis de moyen terme
de la Commission Services publics et services aux publics

Les avis de la commission « Services publics et services aux publics » sont classés en quatre grandes thématiques : « santé et social », « les jeunes », « justice et sécurité » et « accès et qualité des services publics ». Ils contribueront à la réflexion autour de plusieurs thèmes des avis généraux : la santé (avis général n°7), les enjeux générationnels (avis général n°4), les inégalités (avis général n°5). Les avis de la thématique « santé et social » porteront sur les inégalités de santé (avis n°1) et le suivi des parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques (avis n°2).

La thématique des jeunes sera envisagée sous deux angles : le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle (avis n°3 qui sera traité en commun avec la commission Emploi, qualification et revenus du travail) et la trajectoire des jeunes en prise avec la justice (avis n°4).

La thématique « justice et sécurité » propose à la statistique publique de consolider les systèmes d'information relatif au parcours pénal des personnes (avis n°5) et à la délinquance (avis n°6).

Enfin, quatre avis permettront de documenter sous différents angles l'accès et la qualité des services publics : angle territorial dans l'avis n°7 qui suggère d'harmoniser et de consolider les services des services publics locaux. Cet avis répondra à l'avis général n°8 (des données par et pour les territoires) ; angle des inégalités d'accès pour l'avis n°8 ; angle des personnels des services publics et de leurs conditions de travail (avis n°9). L'avis n°10 reprend un avis du précédent programme de moyen terme et invite les producteurs de statistique publique à définir des indicateurs de qualité des services publics.

Santé et social

Avis n° 1 : Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé

Le Conseil réitère l'importance de développer l'information sur les inégalités, en particulier en matière de santé. Il soutient les travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et territoriales en la matière : information disponible, accessibilité, mais aussi qualité des services rendus (dont délais d'attente) et coût. Il s'agira en particulier d'exploiter les données existantes qui permettent d'évaluer la capacité du système de santé dans toutes ses dimensions (hôpital, médecine de ville, professionnels de santé, secteur médico-social) à répondre aux besoins des habitants.

Avis n° 2 : Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques

Le Conseil juge nécessaire d'éclairer davantage la question de l'intégration des personnes âgées dans la société et de suivre leur prise en charge dans le cadre des politiques publiques, que ce soit à domicile ou dans des résidences avec services pouvant aller jusqu'aux EHPAD. Il soutient les projets de mise en place de cohortes relatives aux parcours des personnes âgées et recommande de mobiliser et si nécessaire de faire évoluer l'ensemble des sources disponibles (enquêtes ou sources administratives) pour qu'elles contribuent à cette analyse longitudinale.

Les jeunes

Avis n° 3 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera abordé lors d'une réunion en inter-commissions avec la commission « emploi, qualifications et revenus du travail ».

Avis n° 4 : Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le CNIS encourage les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Il recommande la pérennisation du panel des jeunes en prise avec la justice et un élargissement progressif de son périmètre par des appariements visant à l'enrichir et à compléter la connaissance des parcours (données d'éducation, de santé, d'emploi, de l'aide sociale à l'enfance, etc.). Ces travaux viseront à étudier les trajectoires de ces jeunes avant d'être en prise avec la justice et, après la réponse pénale, le suivi de leur trajectoire.

Justice et sécurité

Avis n° 5 : Consolider le système d'information relatif au parcours pénal des personnes

En vue d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution, le Conseil soutient les travaux de suivi du parcours pénal des personnes via notamment l'appariement de données entre le SSM Justice et le SSM Sécurité intérieure. Il prend note des avancées réalisées en matière de rapprochement des données entre les deux SSM.

Il encourage la poursuite de l'exploration de l'utilisation de l'identifiant unique pour chaque procédure/affaire (identifiant justice : IDJ) pour la mise en place facilitée d'un système de suivi des procédures/affaires pénales, des victimes et des mis en cause.

Avis n° 6 : Consolider le système d'information sur la délinquance

Afin de mesurer notamment la victimation et le taux de dépôt de plainte ou encore les préoccupations de la population en matière de sécurité et les opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité, le Conseil recommande de poursuivre l'élaboration d'enquêtes thématiques spécifiques (inédites ou périodiques) en complément du questionnaire socle de l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS). Il encourage par ailleurs l'enrichissement du système

d'information sur la délinquance à l'aide d'appariements entre sources administratives ou avec des données d'enquêtes de victimation et en explorant et fiabilisant l'utilisation de nouvelles sources de données.

Accès et qualité des services publics

Avis n° 7 : Harmoniser et consolider les statistiques des services publics locaux

Le Conseil souligne la nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale dans les dispositifs afin de mieux cerner la question des inégalités territoriales. Il encourage l'amélioration des remontées d'information émanant des services publics locaux sur les dispositifs tels que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'aide sociale à l'hébergement, l'aide sociale à l'enfance, la restauration scolaire et universitaire, etc. Cette amélioration portera en particulier sur la complétude de l'information et l'harmonisation des informations remontant des différents services publics locaux.

Avis n° 8 : Observer les inégalités d'accès aux services publics

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès aux services publics dans leurs différentes composantes : accès géographique, capacités à accomplir des démarches administratives dans le contexte de leur dématérialisation (littératie, illectronisme...), renoncement pour des raisons financières (d'accès à la santé, à l'éducation, à la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap...), inadéquation de l'offre aux besoins, discriminations potentielles... Il soutient également la poursuite des travaux sur le non-recours aux droits sociaux et leur élargissement à des dimensions encore peu explorées telles que le non-recours à certains services publics.

Avis n° 9 : Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des conditions de travail et d'activité du personnel des services publics et de leurs conséquences sur la qualité de service et leur évolution. De manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services publics en termes d'emploi, de rémunération et d'activité, en regard de la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics, de la reconnaissance de leurs missions et du sens que ces personnels donnent à leur travail. Le Conseil encourage à cette fin la poursuite d'enquêtes, ainsi que la mobilisation et les appariements des sources administratives.

Avis n° 10 : définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)

Le Conseil prend acte de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données ou baromètres sur la qualité des services publics. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que la statistique publique s'empare de cette question pour clarifier les concepts et identifier les indicateurs adaptés. Le conseil encourage la mise en place d'une large concertation autour de ce sujet.